



LIGNES DIRECTRICES

POUR FORUMS DE FEMMES PARLEMENTAIRES



UNION INTERPARLEMENTAIRE

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier Rachel Barr, consultante au Programme du partenariat entre hommes et femmes de l'Union interparlementaire (UIP), qui a préparé et rédigé ces *Lignes directrices*, en procédant à un examen fouillé de la documentation existante et en organisant de nombreux entretiens avec des femmes parlementaires.

Ces *Lignes directrices* ont été rendues possibles grâce à la contribution généreuse de plusieurs femmes parlementaires qui se sont prêtées à des interviews sur leurs expériences au sein de forums de femmes parlementaires. Leurs témoignages ont éclairé les différents aspects de la mise en place et de la gestion de ces forums. Ils nous ont également permis d'illustrer ces *Lignes directrices* par des exemples concrets reflétant toute la diversité des contextes politiques et culturels dans lesquels ces forums s'inscrivent.

Nous avons également bénéficié de la précieuse contribution de trois expertes internationales de la participation des femmes à la vie politique qui ont formulé des conseils constructifs et de nombreuses suggestions sur la rédaction des présentes *Lignes directrices*. Il s'agit de Kristin Haffert, Sonia Palmieri et Elizabeth Powley.

Ces *Lignes directrices* ont été testées par des parlementaires et des praticiens. Nous remercions les membres du Comité de coordination des Femmes parlementaires de l'UIP, en particulier sa Présidente, Nurhayati Ali Assegaf (Indonésie), sa deuxième Vice-Présidente, Betty Amongi (Ouganda), Sonia Escudero (Argentine) et Ulrika Karlsson (Suède) pour leurs commentaires. Nous remercions également Susan Markham du National Democratic Institute (NDI) de ses commentaires et suggestions, ainsi que Kristin van der Leest du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE. Des observations détaillées et des propositions de nature rédactionnelle ont aussi été faites par Brigitte Filion, Zeina Hilal et Kareen Jabre du Programme du partenariat entre hommes et femmes de l'UIP.

L'idée et les grands axes de cette publication ont été définis par Kareen Jabre, Responsable du Programme du partenariat entre hommes et femmes de l'UIP. Sa réalisation a été coordonnée par Brigitte Filion, chargée de programme, avec l'indispensable soutien de Valeria Sistek, en particulier pour la relecture méticuleuse du texte, et de Catherine Todeschini-Blondelle.

Nous saluons aussi toutes les personnes qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à cet ouvrage : Stara Ahmidouch, Bérénice Auffret-Pereira, Ward Tanner et Pascale Bouquet, qui ont apporté leur concours à l'édition et à la traduction ainsi que Michel Favre qui s'est chargé de la mise en page et de la conception graphique.

Nos remerciements vont enfin à nos partenaires financiers, particulièrement USAID, Irish Aid et l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI). Leur soutien non démenti permet entre autres à l'UIP de favoriser la création de forums de femmes parlementaires en de nombreux endroits de la planète, et de contribuer à leur bon fonctionnement et à leurs activités.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	3
Avant-propos	7
Introduction	9
Les 4 étapes	10
Aperçu général : Pourquoi créer un forum de femmes parlementaires?	12
Étape 1 Évaluer l'environnement	17
1. Le moment est-il bien choisi pour créer un forum de femmes parlementaires?	17
2. Les femmes parlementaires peuvent-elles faire abstraction des clivages politiques?	18
3. Les tentatives pour établir un forum de femmes parlementaires seront-elles soutenues ou contrecarrées?	19
4. Le forum de femmes parlementaires pourra-t-il se procurer les ressources requises?	20
Étape 2 Préparer le terrain	23
1. Par où commencer?	23
2. Comment définir la vocation et les objectifs du forum de femmes parlementaires?	24
3. Et le nom?	25
4. Quels doivent être les liens entre le forum de femmes parlementaires et le Parlement?	26
Étape 3 Faire fonctionner un forum de femmes parlementaires	29
1. À qui confier les rênes?	29
2. Comment est composé le forum de femmes parlementaires?	30
3. Comment les réunions seront-elles organisées?	31
4. Comment les décisions du forum de femmes parlementaires seront-elles prises?	32
5. Quel est le financement requis par le forum pour son fonctionnement et comment se le procurera-t-il?	32
6. Élaborer des règles – Exemple de structure	34
Exemple de règlement	35
Étape 4 Le forum de femmes parlementaires à l'œuvre	39
1. Comment transformer les objectifs en actes?	39
2. Quelles activités un forum de femmes parlementaires peut-il entreprendre?	40
3. Comment un forum de femmes parlementaires peut-il organiser ses travaux?	43
4. Stratégies garantissant l'efficacité du forum de femmes parlementaires	43
5. Pérennité du forum de femmes parlementaires	44
6. Faire connaître le travail d'un forum de femmes parlementaires	45
7. Comment savoir si un forum de femmes parlementaires remplit ses objectifs?	45
Conclusion : Célébrer les accomplissements des forums de femmes parlementaires	46
Annexe 1 Appui à la disposition des forums de femmes parlementaires	49
Annexe 2 Plans stratégiques	53
Bibliographie choisie	57

AVANT-PROPOS

On attend beaucoup des femmes parlementaires. Qu'elles soient en petit ou en grand nombre, leur arrivée au Parlement est très remarquée. On espère beaucoup de leur présence. La population, les organisations de femmes et leurs collègues masculins scrutent leur travail pour évaluer en quoi elles pourront modifier la politique et y apporter de nouvelles perspectives. Elles sont en fait soumises à une forte pression et à une obligation de résultats qui n'est pas forcément exigée de leurs collègues masculins. Elles éprouvent également des difficultés dans leur travail, dues en particulier au fait de devoir agir dans un environnement encore dominé par des principes et une vision du monde émanant des hommes.

Malgré cela, leur créativité leur permet de relever les défis qui s'imposent à elles. Elles créent leur espace au Parlement, se regroupent et se concertent à l'intérieur et à l'extérieur de cette institution et parviennent ainsi à faire entendre leurs préoccupations, à apporter leur contribution au processus décisionnel et à redéfinir les priorités politiques. Elles se servent de leur position d'influence et sont en train de changer les politiques et les législations.

Des études de l'UIP sur *l'Égalité en politique* et sur les *Parlements sensibles au genre* ont montré que l'établissement de forums de femmes parlementaires au sein du Parlement, est un des mécanismes ayant permis aux femmes de renforcer leur impact politique.¹ Les forums de femmes parlementaires peuvent également réussir à renforcer l'égalité entre hommes et femmes dans le fonctionnement quotidien du Parlement et dans ses travaux. En fait, dans plusieurs pays, ces forums se sont avérés particulièrement efficaces pour changer la législation et les politiques dans une perspective de genre et sensibiliser sur les questions d'égalité des sexes.

Le succès de ces forums repose avant tout sur leur capacité à réunir les femmes parlementaires au-delà des clivages politiques et autour d'objectifs communs. Ces forums s'appuient également sur des liens forts avec les organisations de la société civile et associent les hommes à leur action. Toutefois, il n'y a pas un seul modèle de forum de femmes parlementaire assurant ce succès. Au contraire, la diversité des forums, tant en ce qui concerne leur structure, que leur composition, leur fonctionnement ou leurs activités, tend à démontrer que chaque forum vient répondre aux besoins et aux objectifs particuliers formulés par les femmes parlementaires d'un pays donné ainsi qu'au contexte politique et culturel dans lequel elles évoluent.

Les *Lignes directrices pour forums de femmes parlementaires* sont un outil pratique à l'usage des femmes qui souhaitent créer un forum de femmes parlementaires ou améliorer le fonctionnement d'un forum existant. Nous espérons en effet qu'elles les guideront dans leurs initiatives en les aidant à se poser une série de questions clés et à tenir compte de tous les aspects liés à la création et à la gestion d'un forum de femmes parlementaires efficace. Nous souhaitons également qu'elle puissent y puiser des conseils, des exemples de bonnes pratiques et surtout l'inspiration nécessaire pour faire de leur mandat parlementaire une contribution à l'égalité hommes-femmes partout dans le monde.



Anders B. Johnsson
Secrétaire général
Union interparlementaire

1. UIP, *Égalité en politique : enquête auprès de femmes et d'hommes dans les parlements*, Genève (2008) et *Parlements sensibles au genre : Étude mondiale des bonnes pratiques*, Genève (2011).

INTRODUCTION

Les femmes ne représentent qu'environ 20 % des membres des parlements². Dans presque tous les pays, elles sont minoritaires au sein du Parlement, une institution traditionnellement régie par des principes et une vision du monde émanant des hommes.

Dans ces conditions, les femmes parlementaires cherchent souvent à se regrouper et à créer un espace qui leur soit adapté afin de mieux faire entendre leur voix, de développer la solidarité entre femmes et d'apporter leur contribution au travail réalisé par le Parlement. L'UIP a répertorié 81 forums de femmes parlementaires créés au sein des parlements en particulier au cours des 20 dernières années³. Cette tendance se confirme, de plus en plus de femmes parlementaires veulent aujourd'hui avoir accès à des outils pratiques et des informations sur ces forums : Comment faire pour créer un forum ? Comment le faire fonctionner efficacement et durablement ? Où et comment trouver de l'information sur les forums existants ?

Les présentes *Lignes directrices pour forums de femmes parlementaires* sont destinées à répondre à ces questions. Elles visent à outiller les femmes pour créer un forum parlementaire, au moyen d'un projet-type facile d'utilisation, qui se présente étape par étape. Les lignes directrices seront également utiles pour améliorer le fonctionnement des forums existants. Elles aideront les parlementaires à se pencher sur les questions clés et à tenir compte de tous les aspects liés à la création et à la gestion d'un forum de femmes parlementaires, pour que celui-ci puisse remplir ses objectifs. Elles sont en outre illustrées par des exemples probants observés dans le monde entier.

Un aperçu général traite d'abord des raisons pour lesquelles les femmes parlementaires décident de se regrouper ainsi que des différents objectifs que peuvent servir les forums de femmes parlementaires.

L'ouvrage se divise ensuite en quatre chapitres ou étapes consacrés aux différents aspects de la création et du fonctionnement d'un forum de femmes parlementaires. Chacune de ces étapes est ponctuée d'une série de questions et illustrée par des exemples.

Le présent ouvrage comporte également deux annexes. La première propose une liste d'organisations qui peuvent apporter un appui technique et financier aux forums de femmes parlementaires, tandis que la seconde offre des exemples de plans stratégiques élaborés par différents forums de femmes parlementaires dans le monde.

Enfin, ces lignes directrices pourront être utilisées parallèlement à la base de données en ligne de l'UIP sur les forums de femmes parlementaires (www.ipu.org/wmn-f/caucus) qui les complétera utilement. Cette base de données répertorie les forums existants et renferme à ce jour des informations comparatives et exhaustives sur 81 forums de femmes parlementaires répartis à travers le monde⁴. On y trouvera notamment des informations sur la structure et la composition de ces forums, ainsi que sur les questions qu'ils traitent, et des exemples de règlements intérieurs qu'ils ont adoptés.

2. UIP, Les femmes dans les parlements nationaux, Pourcentage de femmes/moyenne mondiale : 21,4%, état de la situation au 1^{er} septembre 2013, www.ipu.org/wmn-f/world.htm.
3. Ces informations sont réunies dans la base de données en ligne de l'UIP sur les groupes de femmes parlementaires : www.ipu.org/wmn-f/caucus. Ces données ont été recueillies en plusieurs étapes et de plusieurs façons entre 2011 et 2013 : étude de l'information et de la recherche existantes produite par d'autres organisations sur des forums de femmes parlementaires, des questionnaires envoyés aux Parlements Membres de l'UIP, et des entrevues avec des parlementaires.
4. L'Afrique compte 37 forums de femmes parlementaires. L'Europe et l'Asie en comptent 14 chacune et le continent américain, 12. Il y a quatre forums de femmes parlementaires dans le monde arabe, et aucun dans la région du Pacifique.



LES 4 ÉTAPES

1 Évaluer l'environnement

Ce premier chapitre permet d'évaluer les objectifs à atteindre au regard du contexte politique avant de prendre la décision de créer un forum de femmes parlementaires. Il porte sur les questions suivantes :

- Le moment est-il bien choisi pour créer un forum de femmes parlementaires ?
- Les femmes parlementaires peuvent-elles faire abstraction des clivages politiques ?
- Les tentatives pour établir un forum de femmes parlementaires seront-elles soutenues ou contrecarrées ?
- Le forum pourra-t-il se procurer les ressources requises pour son fonctionnement ?

4 Le forum de femmes parlementaires à l'œuvre

Ce quatrième et dernier chapitre est consacré à la réalisation des objectifs du forum. Il aborde les différents éléments pouvant assurer un fonctionnement efficace du forum de femmes parlementaires et lui permettre d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés, en particulier :

- ses activités
- les stratégies garantissant l'efficacité de son action
- sa communication
- son plan stratégique
- l'évaluation de ses actions

DE LA CRÉATION ET DU FONCTIONNEMENT D'UN FORUM DE FEMMES PARLEMENTAIRES*

* Dans la présente publication, le terme « forum de femmes parlementaires » désigne un rassemblement de femmes parlementaires au-delà des clivages politiques et autour d'objectifs communs. Ce rassemblement peut prendre en français le nom de forum mais aussi d'association, de « caucus », de groupe, de réseau, d'union, de club, ou autre nom en fonction du contexte politique et culturel.

2 Préparer le terrain

Cette deuxième étape vise à assurer l'efficacité du forum de femmes parlementaires en tenant compte du contexte dans lequel il s'insère. Elle porte notamment sur :

- la procédure à définir et adopter pour développer le forum
- la vocation et les objectifs du forum
- son nom
- les liens qu'il entretiendra avec le Parlement

3 Faire fonctionner un forum de femmes parlementaires

Cette troisième étape est consacrée aux décisions devant être prises et aux questions devant trouver réponse pour créer un forum et le faire fonctionner, en particulier en ce qui concerne :

- sa structure
- sa direction
- sa composition
- ses réunions
- ses décisions
- son financement

Ce chapitre vise également à faciliter la rédaction d'un règlement pour le forum et donne un exemple qui montre comment ce règlement peut être structuré.

APERÇU GÉNÉRAL :

POURQUOI CRÉER UN FORUM DE FEMMES PARLEMENTAIRES ?

Les forums de femmes parlementaires sont des instances qui ont été créées au sein du Parlement d'un grand nombre de pays pour renforcer la coopération entre femmes engagées dans la vie politique. Ces forums sont de nature à permettre aux femmes parlementaires de faire abstraction des clivages politiques pour s'unir autour d'un objectif commun⁵.

Les forums de femmes parlementaires peuvent servir différents objectifs, énumérés ci-dessous.

LES FORUMS DE FEMMES PARLEMENTAIRES INSTAURENT UNE COOPÉRATION MULTIPARTITE. Ils unissent les femmes parlementaires de différents partis politiques autour de sujets sur lesquels elles s'accordent toutes, en les aidant à s'élever au-dessus des clivages politiques pour défendre la cause des femmes ou collaborer sur d'autres questions politiques.

Au Burundi, la législature 2005-2010 a été caractérisée par d'importantes tensions entre deux forums de femmes parlementaires. Le premier, affilié au Parlement, regroupait toutes les femmes parlementaires en exercice, tandis que l'autre rassemblait des parlementaires en exercice et d'anciennes parlementaires. Les tensions entre les deux forums étaient attisées par de forts clivages partisans. Les femmes ont néanmoins pu travailler à se fédérer autour d'actions communes en faveur des droits des femmes burundaises. Elles ont notamment fait passer un amendement à la loi électorale introduisant un quota de 30 % de femmes aux élections administratives, ainsi que des amendements au Code pénal visant à sanctionner diverses formes de violences sexuelles faites aux femmes. Leurs succès communs au sein de leur plateforme commune, leur motivation et leur bonne volonté les ont aidés à dépasser leurs appartenances politiques⁶.

Au Soudan, l'une des plus grandes difficultés auxquelles se heurte le Caucus des femmes parlementaires, au terme des 50 années de guerre ayant ravagé le pays, est de réussir à fédérer les femmes de régions et partis différents. Progressivement, grâce à l'importance et au sérieux du travail réalisé par le Caucus au nom des femmes, ses membres ont commencé à se sentir plus proches les unes des autres et mieux à même d'adopter des positions communes sur certaines questions. Elles ont notamment réussi à faire modifier la loi électorale afin de garantir un quota de 25 % de femmes à tous les postes de décision⁷.

5. *Women's Caucuses* (discussion virtuelle conjointe d'AGORA et iKNOW Politics, 9-20 mai 2011) p. 2.

6. *Projet de soutien aux femmes parlementaires du Burundi, Rapport narratif de l'Union interparlementaire*, 2009.

7. *Entretien avec une femme parlementaire soudanaise à l'occasion du Séminaire régional de l'UIP sur la violence à l'égard des femmes, Dar es-Salaam (Tanzanie), décembre 2012.*

LES FORUMS DE FEMMES PARLEMENTAIRES DÉFENDENT LES PRIORITÉS LÉGISLATIVES DES FEMMES et accroissent leur influence au Parlement. La probabilité que les questions intéressant les femmes soient débattues au Parlement et aboutissent à un projet de loi peut s'en trouver considérablement améliorée. Ces forums ont permis aux femmes parlementaires de faire entendre leur voix et d'influer sur le travail parlementaire.

Dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Club des femmes parlementaires a soutenu l'adoption d'une loi fixant un quota de 30 % de femmes au Parlement. Grâce à cette loi, le Parlement a pu adopter plus facilement d'autres lois en faveur des femmes, notamment dans le domaine de la parité et de l'accès des femmes aux soins de santé⁸. Le Club a aussi soutenu l'insertion, dans la loi sur la famille, d'un nouveau chapitre visant à protéger les victimes de violences familiales, et a contribué à l'élaboration et à l'adoption de la loi sur l'égalité des chances⁹.

Au Kenya, l'Association des femmes parlementaires (KEWOPA) a contribué à l'adoption, en 2011, de la loi sur l'interdiction des mutilations génitales féminines/de l'excision¹⁰.

En Iraq, le Caucus des femmes parlementaires a soutenu la loi sur l'éradication de l'analphabétisme¹¹. Les chiffres de 2010 révèlent un taux moyen d'alphabétisation des femmes iraqiennes de 70,6 % contre 86 % chez les hommes¹². Ces moyennes nationales sont en totale contradiction avec les données recueillies dans les zones rurales, où pas moins de 50 % des jeunes femmes (âgées de 15 à 24 ans) sont considérées comme analphabètes¹³.

En Estonie, en Pologne, au Rwanda, et dans bien d'autres pays, les forums de femmes parlementaires s'intéressent d'abord à faire adopter des lois visant à combattre la violence faite aux femmes¹⁴.

En Indonésie, le Caucus de femmes parlementaires a défendu l'idée d'un quota de 30 pour cent de candidates sur les listes présentées par les partis aux élections législatives¹⁵.

LES FORUMS DE FEMMES PARLEMENTAIRES PEUVENT AUSSI ŒUVRER DANS D'AUTRES DOMAINES D'ACTION, qui ne sont pas forcément en lien avec les femmes, analyser un grand nombre de problématiques sous l'angle du genre et défendre les droits d'autres groupes marginalisés, notamment les enfants.

En Namibie, le Caucus des femmes parlementaires a fortement pesé en faveur de la création d'un Parlement des enfants, qui réunit des élèves de l'enseignement supérieur (50 % de garçons et 50 % de filles) pour débattre de questions concernant les enfants et le genre, entre autres. Le Parlement des enfants soumet au gouvernement des propositions visant à apporter une solution ou à prendre des mesures particulières dans certains domaines précis et certaines de ses idées ont été votées et adoptées par le Parlement national¹⁶.

8. Entretien avec une parlementaire de l'ex-République yougoslave de Macédoine à l'occasion de la 125^e Assemblée de l'Union interparlementaire, Berne (Suisse), octobre 2011.
9. www.sobranie.mk/en/?ItemID=CF32301070BA9E44AB8DA3FB6408976A
10. www.kewopa.org/index.php?option=com_content&view=article&id=79&Itemid=134
11. Entretien avec une parlementaire iraqienne à l'occasion de la 125^e Assemblée de l'Union interparlementaire, Berne (Suisse), octobre 2011.
12. www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/iz.html
13. www.usip.org/files/Gender/SR_Lessons_from_Women's_Programmes_in_Afghanistan_and_Iraq.pdf
14. Réponses de l'Estonie et de la Pologne au « Questionnaire sur les groupes de femmes parlementaires », Enquête de l'UIP, 2013, et Pearson Elizabeth (ed. Elizabeth Powley), "Demonstrating Legislative Leadership: the Introduction of Rwanda's Gender-Based Violence Bill", Hunt Alternatives, Washington, D.C., 2008 (en anglais seulement).
15. Information écrite d'une parlementaire indonésienne, septembre 2013.
16. Entretien avec une parlementaire namibienne à l'occasion de la 125^e Assemblée de l'Union interparlementaire, Berne (Suisse), octobre 2011.

En Equateur, le Groupe des femmes parlementaires pour les droits des femmes a contribué à des lois telles que le code de planification et de financement public et la loi sur l'enseignement général¹⁷.

En Ouganda, l'Association des femmes parlementaires a procédé à une analyse du budget de l'État et obtenu du gouvernement que les crédits alloués au secteur de la santé soient augmentés¹⁸.

En Mongolie, le Caucus des femmes parlementaires a réussi à faire adopter une loi contre le tabagisme et a également déposé un projet de loi sur la santé des citoyens¹⁹.

LES FORUMS DE FEMMES PARLEMENTAIRES CONTRIBUENT À RENFORCER LA CAPACITÉ DES FEMMES PARLEMENTAIRES en organisant pour elles un soutien et une formation les aidant à exercer leurs fonctions. Les recherches menées par l'Union interparlementaire²⁰ ont révélé que la principale difficulté à laquelle se heurtent les femmes élues au Parlement est de prendre la mesure de la domination qu'y exercent les hommes et de se mettre au fait des règles et des procédures écrites et tacites de cette institution. Les forums de femmes peuvent aider leurs membres en les formant dans ces domaines et en leur apprenant les ficelles du métier de parlementaire, afin qu'elles deviennent des dirigeantes plus performantes et plus confiantes.

En République démocratique populaire lao, où de nombreuses femmes font leur entrée au Parlement sans réellement en connaître le fonctionnement, le Caucus des femmes parlementaires explique les règles et les procédures en vigueur aux nouvelles venues dans le but de leur permettre d'exercer efficacement leur fonction parlementaire²¹.

Au Kenya, l'une des femmes membres de l'Association des femmes parlementaires a évoqué le rôle joué par son association pour inciter les femmes parlementaires à briguer un nouveau mandat²². Dans ce contexte, les membres de l'Association se sont vu offrir une formation de dirigeantes, une formation professionnelle destinée à leurs assistants personnels et l'accès à la documentation et aux dossiers se rapportant à des questions importantes examinées par le Parlement²³.

Au Maroc, le Forum des femmes parlementaires propose des séminaires de résolution des conflits visant à améliorer les compétences de dirigeantes et les qualifications parlementaires de ses membres²⁴.

Au Burundi, l'Association des femmes parlementaires (AFEPABU) organise des sessions spécialement consacrées au leadership, à la communication et à la sensibilisation²⁵.

17. derechosmujeres.ec/web/derechosmujeres.ec/web/index.php?option=com_content&view=article&id=45&Itemid=171&lang=es
18. Information écrite d'une parlementaire ougandaise, octobre 2013.
19. Réponse de la Mongolie au « Questionnaire sur les groupes de femmes parlementaires », Enquête de l'UIP, 2013.
20. Égalité en politique : enquête auprès de femmes et d'hommes dans les parlements (2008).
21. Entretien avec une parlementaire lao à l'occasion de la 125^e Assemblée de l'Union interparlementaire, Berne (Suisse), octobre 2011.
22. Parlementaire kenyane.
23. www.kewopa.org/index.php?option=com_content&view=article&id=79&Itemid=134; www.gendergovernancekenya.org/kewopa%20260111reviewedfinal.pdf
24. www.iknowpolitics.org/files/NDI-Womens%20Caucus%20Fact%20Sheet_0.pdf
25. UIP et Parlement du Burundi, Rapport de l'atelier de renforcement des capacités des femmes parlementaires sur le leadership, la communication et la sensibilisation, Bujumbura, 10-12 décembre 2012.

En Ethiopie, le Caucus des femmes parlementaires organise des réunions permettant à ses membres d'exercer leurs talents oratoires dans un environnement sécurisant²⁶.

Au Rwanda, le Forum des femmes parlementaires (FFRP) forme ses membres masculins et féminins aux questions de genre, à l'intégration de la dimension de genre et à l'élaboration de budgets sensibles au genre²⁷.

Au Lesotho, le Caucus des femmes parlementaires a décelé un « syndrome du profil bas » qui empêche les femmes de prendre une part active au travail parlementaire et de défendre activement leurs convictions, ce qui permet aux hommes de piloter leur vote. Le groupe offre des programmes de formation pour dirigeantes destinés à autonomiser les femmes, à leur donner confiance en leurs capacités et convictions et à les inciter à résister à leurs homologues masculins en faisant entendre leur voix²⁸.

LES FORUMS DE FEMMES PARLEMENTAIRES ŒUVRENT EN FAVEUR DE L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION DE GENRE DANS LE TRAVAIL ET LA STRUCTURE DU PARLEMENT, ce qui offre des avantages pratiques aux femmes parlementaires elles-mêmes et améliore la sensibilité au genre de l'institution. L'enquête mondiale de l'UIP intitulée Parlements sensibles au genre²⁹ a révélé que, tout comme les commissions sur l'égalité des sexes, les forums de femmes parlementaires peuvent réussir à renforcer l'égalité entre hommes et femmes dans le fonctionnement quotidien du Parlement et dans le fruit de ses travaux. Ils peuvent, par exemple, remplir un rôle de « gendarme » ou de point focal garantissant que tous les débats et toutes les décisions parlementaires tiendront compte de la dimension de genre.

Au Kenya, l'Association des femmes parlementaires a intégré la dimension de genre dans le règlement intérieur 2008 et 2012 du Parlement et fait augmenter la représentation des femmes parlementaires à la tête des commissions parlementaires. Elle a aussi élaboré à l'intention des parlementaires un manuel de budgétisation sensible au genre³⁰.

En Ouganda, l'Association des femmes parlementaires a fait modifier le Règlement du Parlement de façon que 40 % des postes de responsabilité dans les commissions soient réservés aux femmes³¹.

En Afrique du Sud, le Caucus multipartite des femmes a obtenu la création d'une crèche parlementaire, ce qui permet aux femmes et aux hommes parlementaires ainsi qu'au personnel parlementaire, de remplir leurs fonctions sans s'inquiéter pour leurs enfants³².

26. Entretien avec une parlementaire éthiopienne à l'occasion de la 125^e Assemblée de l'Union interparlementaire, Berne (Suisse), octobre 2011.

27. UIP et Parlement du Rwanda, Rapport du séminaire de renforcement des capacités des membres du FFRP et du personnel du Parlement dans la prise en compte du genre, en particulier dans le budget, Huye, 20 et 21 avril 2012.

28. Femme parlementaire du Lesotho.

29. UIP, Parlements sensibles au genre : Étude mondiale des bonnes pratiques, Genève, 2011, www.ipu.org/english/surveys.htm#gsp11

30. www.kewopa.org/index.php?option=com_content&view=article&id=79&Itemid=134
www.gendergovernancekenya.org/kewopa%2026011reviewedfinal.pdf

31. Information écrite d'une parlementaire ougandaise, octobre 2013.

32. www.iknowpolitics.org/files/NDI-Womens%20Caucus%20Fact%20Sheet_0.pdf

FORUM PARLEMENTAIRE ? COMMISSION ? LES DEUX ?

Les parlements font appel à différents mécanismes pour aborder les questions d'égalité hommes-femmes et favoriser la cohésion entre les femmes engagées dans la politique.

Certains parlements optent pour l'établissement d'une commission parlementaire spécialisée dans les questions de condition de la femme ou de l'égalité des sexes. Les commissions sont des instances parlementaires officielles chargées d'élaborer et d'examiner des lois, d'organiser des auditions et de mener à bien d'autres fonctions parlementaires officielles. Plus strictement réglementées que les forums parlementaires, elles disposent de davantage de compétences législatives.

Les forums de femmes parlementaires, de nature plus informelle, font pression en faveur de l'adoption de certaines lois, mènent des activités de sensibilisation, font parler des questions intéressant les femmes et œuvrent à la réalisation d'autres objectifs prédéterminés. A la différence des commissions, ces forums n'assument normalement pas de responsabilité législative, ce qui ne les empêche pas d'exercer une importante force de persuasion, notamment grâce aux activités de plaidoyer et sensibilisation, souvent prioritaires parmi leurs activités informelles.

Les forums de femmes parlementaires peuvent exister en parallèle des commissions du genre pour lesquelles « optent » certains parlements. Ces deux mécanismes ne s'excluent pas l'un l'autre³³. En outre, certains forums de femmes parlementaires ont établi une coopération stratégique avec des commissions parlementaires ou d'autres organes parlementaires chargés des questions de genre et de l'égalité des sexes pour influencer davantage sur le processus législatif au Parlement.

En Equateur, les femmes parlementaires, préférant intégrer la dimension de genre et les questions concernant les femmes dans le travail de toutes les commissions plutôt que de les confiner à une commission spécialisée unique, ont décidé de créer un groupe de femmes parlementaires³⁴.

En Argentine, ce qui était initialement un groupe de femmes parlementaires est maintenant une commission à part entière, avec les mêmes règles et attributions que n'importe quelle autre³⁵.

Au Timor-Leste, une commission sur le genre collabore avec un groupe de femmes parlementaires pour sensibiliser la population à la question de la violence familiale en organisant des concours à l'intention des enfants et des jeunes adultes (auxquels il est demandé de faire un dessin ou de rédiger un paragraphe dénonçant les violences familiales), des femmes (auxquelles il est demandé d'écrire des poèmes sur les violences sexistes) et des enseignants (auxquels il est demandé de rédiger des textes expliquant comment sensibiliser la population au problème de la violence familiale)³⁶.

33. UIP, Parlements sensibles au genre, p. 40-42.

34. derechosmujeres.ec/web/derechosmujeres.ec/web/index.php?option=com_content&view=article&id=45&Itemid=171&lang=es

35. Information écrite d'une parlementaire argentine, octobre 2013.

36. UIP, Parlements sensibles au genre, p. 45.

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS, l'ouvrage de Gonzalez et Sample, "One Size Does Not Fit All: Lessons Learned from Legislative Gender Commissions and Caucuses", publié en 2010 par l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA) et l'Institut national démocratique (NDI), présente une analyse intéressante des différences existant entre commissions et forums parlementaires.



ÉTAPE 1

ÉVALUER L'ENVIRONNEMENT

Évaluer les objectifs à atteindre au regard du contexte politique

Le présent chapitre porte sur les étapes à respecter et les questions à se poser, tant du point de vue du moment choisi que du processus consultatif et des difficultés susceptibles d'apparaître, avant de prendre la décision de créer un forum de femmes parlementaires.

1. LE MOMENT EST-IL BIEN CHOISI POUR CRÉER UN FORUM DE FEMMES PARLEMENTAIRES ?

Pour qu'un forum de femmes parlementaires s'épanouisse, il faut que son environnement soit propice à la collaboration entre les femmes. Par conséquent, pour déterminer si le moment est bien choisi pour créer un forum de femmes parlementaires, il convient de tenir compte de l'environnement politique général du pays et du parlement, ainsi que de l'histoire de la participation féminine au parlement.

QUESTIONS/ACTIONS

Les questions et les actions suivantes peuvent apporter un éclairage utile :

- Les femmes parlementaires ont-elles manifesté un réel intérêt pour la création d'un forum parlementaire ?
- La représentation des femmes au parlement est-elle un phénomène nouveau ou établi de longue date ?
- Un forum de femmes parlementaires ou forum similaire a-t-il déjà existé au parlement ?
 - Si tel a été le cas, pourquoi a-t-il disparu ?
 - Les problèmes ayant provoqué sa disparition ont-ils été résolus ?
- Les autres parlementaires et la direction du Parlement accueilleront-ils favorablement une telle initiative ?
- Existe-t-il d'autres forums parlementaires au sein du Parlement ?
- Une collaboration multipartite est-elle envisageable dans le contexte parlementaire ?
- Existe-t-il un fort mouvement de femmes ou des groupes de femmes de la société civile prêts à travailler en partenariat avec un forum de femmes parlementaires ?

2. LES FEMMES PARLEMENTAIRES PEUVENT-ELLES FAIRE ABSTRACTION DES CLIVAGES POLITIQUES ?

Il peut se révéler délicat de faire coopérer les femmes parlementaires appartenant à différents partis lorsque les partis et les positions tendent à être polarisés ou très éloignés sur le spectre politique. La discipline de parti peut, en empêchant les parlementaires de faire fi des clivages politiques pour œuvrer ensemble dans les domaines qui leur tiennent à cœur, entraver la création ou le bon fonctionnement d'un forum parlementaire.

Il est indispensable de se poser la question de savoir si les femmes seront capables de s'unir et d'arriver à un consensus sur des points précis. Les impasses peuvent être évitées grâce à des initiatives multipartites fédérant toutes les femmes. Certaines problématiques, par exemple la violence envers les femmes, sont moins partisans que les autres. Dans un article publié en mars 2011 par l'Express Tribune, filiale de l'International Herald Tribune, Nasira Iqbal, juge au Pakistan, explique que « il suffit que vingt pour cent des femmes parlementaires agissent de façon autonome et cessent de se plier à la discipline de parti pour que les choses bougent »³⁷. Telle est exactement l'attitude à adopter dans le cadre d'un forum de femmes parlementaires.

QUESTIONS/ACTIONS

- Quelle est la force de la discipline de parti ? Dans quelle mesure les partis politiques sont-ils ouverts à la coopération multipartite ?
- Quels sont les thèmes ou sujets susceptibles d'unir les femmes ?



© UIP/Brightie Filion

L'Association des femmes parlementaires burundaises (AFEPABU), Atelier de renforcement des capacités des femmes parlementaires, Burundi, 2013.

37. tribune.com.pk/story/134210/gender-politics-and-media-women-parliamentarians-should-be-above-party-line/?print=true

Au Malawi, le Caucus des femmes parlementaires sonde ses membres pour savoir quelles sont les questions qui leur tiennent le plus à cœur avant de prendre position sur ces points, tout en veillant à l'unité du groupe³⁸.

En Australie, il n'y a jamais eu de forum multipartite de femmes parlementaires au Parlement fédéral. La recherche menée dans les années 90 a révélé que lorsque les femmes parlementaires australiennes souhaitent rencontrer des représentantes d'autres partis politiques, elles préfèrent aux forums parlementaires les cadres de rencontre informels tels que les petits déjeuners ou les déjeuners de travail. Une telle attitude a été attribuée au fort clivage séparant les femmes affiliées dans les différents partis³⁹.

3. LES TENTATIVES POUR ÉTABLIR UN FORUM DE FEMMES PARLEMENTAIRES SERONT-ELLES SOUTENUES OU CONTRECARRÉES ?

Le soutien de parlementaires hommes, ainsi que d'autres intervenants, se révèle souvent indispensable. Pour évaluer le soutien et l'aide extérieurs dont un forum de femmes parlementaires pourrait bénéficier, il convient d'envisager la tenue d'une consultation avant la création du forum, notamment auprès des partisans éventuels d'une telle initiative.

QUESTIONS/ACTIONS

- Avant de se lancer dans la création d'un forum de femmes parlementaires, il est indispensable de connaître les alliés et les adversaires potentiels d'un tel forum.
- Il est utile de consulter les femmes parlementaires, les dirigeants des partis et les membres de la société civile.
 - *Femmes parlementaires* : il est essentiel de veiller à ce que suffisamment de femmes soient intéressées par une telle initiative et à ce que ce soutien soit suffisamment pluraliste pour qu'il vaille la peine de créer un forum. Il faut que la nature multipartite du forum ne puisse être mise en doute.
 - *Direction des partis et du Parlement* : Pour garantir le fonctionnement efficace et la pérennité du forum, y compris lors d'alternances du pouvoir, il est indispensable de s'assurer qu'il est soutenu par les dirigeants des partis politiques. De plus, il est utile de savoir s'il sera reconnu par le Parlement et sous quelle forme.
 - *Société civile* : le soutien des organisations de femmes et d'autres groupes de la société civile peut revêtir de l'importance tout au long de l'existence d'un forum de femmes parlementaires, tout particulièrement lors de la mise en œuvre de projets de recherche, de plaidoyer et d'activités de sensibilisation.
- Dans les parlements bicaméraux, il est important de vérifier si l'autre chambre est dotée d'un forum de femmes. Si tel est le cas, il est bon d'envisager de former un seul forum commun aux deux chambres.
- Il peut se révéler utile d'entrer en contact avec des femmes parlementaires ou des membres de la société civile d'autres pays ayant déjà créé un forum de femmes parlementaires ou participé à sa création. Les enseignements tirés de telles expériences, qui permettent de développer les capacités requises pour relever de nouveaux défis, constituent l'un des principaux intérêts présentés par de tels forums.

38. www.iknowpolitics.org/files/NDI-Womens%20Caucus%20Fact%20Sheet_0.pdf

39. UIP, Parlements sensibles au genre, p. 53.



© UIP/PNUD

Séminaire de parlementaires cambodgiennes sur le leadership, Cambodge, 2009.

4. LE FORUM DE FEMMES PARLEMENTAIRES POURRA-T-IL SE PROCURER LES RESSOURCES REQUISES ?

L'une des difficultés auxquelles sont confrontées les femmes parlementaires est la pénurie de ressources – qu'elles soient financières, logistiques ou humaines – et il peut se révéler difficile de faire fonctionner un forum de femmes parlementaires sur un budget serré et avec des membres peu disponibles. L'absence de soutien de l'institution parlementaire peut entraver les activités d'un tel forum s'il ne peut, par exemple, obtenir une salle de réunion lui permettant de rassembler ses membres dans l'enceinte parlementaire. Il arrive parfois que les forums parlementaires disposent d'un ou deux collaborateurs, mais ce n'est pas toujours le cas. L'absence de financement permettant de planifier les activités, ou la pénurie de ressources humaines pour les mener à bien constituent aussi des entraves au fonctionnement d'un forum parlementaire.

Au Lesotho, le Caucus des femmes parlementaires ne dispose d'aucun collaborateur permanent, ce qui le contraint à déléguer certaines tâches aux attachés parlementaires⁴⁰.

QUESTIONS/ACTIONS

- Il est important de s'assurer du soutien dont pourrait bénéficier le forum à l'intérieur et à l'extérieur du Parlement.
- Il convient de consulter le règlement intérieur du Parlement pour vérifier s'il contient des règles de gouvernance s'appliquant aux forums parlementaires.

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS, de nombreuses organisations internationales offrent leur soutien aux femmes parlementaires désireuses de créer un forum parlementaire. Pour des informations d'ordre général concernant ces organisations, le soutien qu'elles proposent et les coordonnées utiles, veuillez vous référer à l'annexe 1.

40. Entretien avec une parlementaire du Lesotho à l'occasion de la 125^e Assemblée de l'Union interparlementaire, Berne (Suisse), octobre 2011.

NOTES

A large rectangular area with a light purple background and horizontal dotted lines, intended for taking notes.

NOTES

A large rectangular area with a light purple background, containing horizontal dotted lines for writing notes.



ÉTAPE 2

PRÉPARER LE TERRAIN

Assurer l'efficacité du forum de femmes parlementaires en tenant compte du contexte dans lequel il s'insère

Le présent chapitre traite du contexte général entourant un forum de femmes parlementaires. Si un tel forum voyait le jour, quelle serait sa vocation? Quels objectifs devrait-il se donner? Quels devraient être ses liens avec le Parlement et son interface avec le monde extérieur?

1. PAR OÙ COMMENCER ?

La naissance d'un forum de femmes parlementaires doit absolument s'inscrire dans un contexte clair, transparent et inclusif, afin qu'il commence du bon pied et ne puisse être taxé de partisan ou de partial avant même sa création. Toutes les femmes intéressées à participer au forum doivent être impliquées dans le processus aboutissant à sa création, afin de gagner leur soutien et de créer un sentiment d'appartenance au forum.

L'une des solutions consiste à créer une commission préparatoire composée de parlementaires et chargée de proposer différentes solutions pour la création du forum. Si un grand nombre de partis sont représentés au Parlement, il faut que cette commission préparatoire réunisse des femmes parlementaires de tous ces partis.

QUESTIONS/ACTIONS

- Définir et adopter une procédure claire pour développer le forum de femmes parlementaires et définir précisément les responsabilités.

2. COMMENT DÉFINIR LA VOCATION ET LES OBJECTIFS DU FORUM DE FEMMES PARLEMENTAIRES ?

La vocation et les objectifs du forum de femmes parlementaires doivent être définis le plus tôt possible afin de faciliter ensuite les décisions relatives à la procédure. La définition d'objectifs communs permettra également au forum de s'élever au-dessus des clivages politiques et lui fournira une direction stratégique.

En Sierra Leone, par exemple, le Caucus de femmes parlementaires (SLEFPAC) a adopté la vision suivante : « Un groupe uni de femmes parlementaires, collaborant en dehors de tout clivage politique pour garantir l'égalité pour tous, tout particulièrement les femmes, les enfants et les personnes vulnérables, en plaidant pour l'adoption, en Sierra Leone, de lois et de budgets propices au genre et aux enfants, mais aussi en veillant à leur mise en œuvre et en les supervisant »⁴¹.

À la Grenade, l'objectif du Caucus des femmes parlementaires est de « permettre aux femmes d'échanger et de faire mûrir des idées, de former des groupes sur des mesures et politiques précises et de se soutenir mutuellement sur les questions présentant un intérêt commun »⁴².

Pour ce qui est des objectifs, voici des exemples :

- promouvoir la solidarité entre les femmes en général et les femmes parlementaires en particulier ;
- intégrer la perspective du genre dans la politique et la législation ;
- sensibiliser les parlementaires aux questions d'égalité entre hommes et femmes ;
- aider les femmes parlementaires à devenir de meilleures représentantes et législatrices ;
- veiller à la mise en œuvre efficace de la politique et de la législation en faveur de l'égalité des sexes ;
- faire pression sur les organisations non-gouvernementales et intergouvernementales afin d'obtenir leur soutien.

QUESTIONS/ACTIONS

- Organiser une discussion ou une consultation au sujet de la vocation et des objectifs du forum de femmes parlementaires.
- S'inspirer de l'exemple d'autres forums de femmes parlementaires.



©The Asia Foundation/Hafizur Rahman Dipu

Première réunion du Réseau de femmes parlementaires d'Asie du Sud, Sri Lanka, 2013.

41. Statuts du Caucus des femmes parlementaires de la Sierra Leone.

42. Règlement du Caucus des femmes parlementaires de la Grenade, Préambule.



© UIP/Julie Ballington

Atelier de la région Pacifique sur La promotion de la représentation des femmes dans le Parlement, Îles Cook, avril 2006.

3. ET LE NOM ?

Le nom que porte le forum de femmes parlementaire est de la plus haute importance, car il peut être révélateur de l'objectif et de la nature du forum. Un « forum de femmes parlementaires » peut dénoter un forum composé de femmes parlementaire plus exclusivement concentré sur la condition de la femme qu'un « forum parlementaire sur le genre ». Quel que soit le cas de figure, le nom découle naturellement, ne serait-ce qu'en partie, des objectifs poursuivis par le forum.

Lorsqu'est prise la décision de l'étiquette que portera le forum (association, caucus, groupe, groupe parlementaire, réseau, union, forum, club, ou autre), il convient de réfléchir au degré de formalisme souhaité, certaines étiquettes impliquant un degré de formalisme supérieur à d'autres. Il faut aussi tenir compte de la coloration culturelle et politique d'une étiquette donnée.

En République démocratique du Congo, le nom suivant a été adopté : Groupe parlementaire genre⁴³.

Au Mali : Réseau des femmes parlementaires du Mali⁴⁴.

En ex-République yougoslave de Macédoine : Club parlementaire de femmes⁴⁵.

Au Royaume-Uni : Groupe parlementaire pour les femmes au Parlement⁴⁶.

En Israël : Lobby des femmes membres de la Knesset⁴⁷.

QUESTIONS/ACTIONS

- Évoquer l'incidence du nom et de l'étiquette, en tenant compte du contexte culturel et politique national.

43. Entretien avec une parlementaire congolaise à l'occasion de la 125^e Assemblée de l'Union interparlementaire, Berne (Suisse), octobre 2011.

44. Entretien avec une parlementaire malienne à l'occasion de la 125^e Assemblée de l'Union interparlementaire, Berne (Suisse), octobre 2011.

45. Femme parlementaire de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

46. Réponse du Royaume-Uni au « Questionnaire sur les groupes de femmes parlementaires », Enquête de l'UIP, 2013.

47. Réponse d'Israël au « Questionnaire sur les groupes de femmes parlementaires », Enquête de l'UIP, 2013.

4. QUELS DOIVENT ÊTRE LES LIENS ENTRE LE FORUM DE FEMMES PARLEMENTAIRES ET LE PARLEMENT ?

Le type de liens devant exister entre le forum de femmes parlementaires et le Parlement requiert aussi de l'attention.

→ Les **forums parlementaires formels** entretiennent, par définition, un lien formel avec le Parlement : ils ont parfois été créés par le biais d'une résolution parlementaire et il arrive que le règlement intérieur du Parlement mentionne leur rôle et leurs responsabilités spécifiques. Ces forums parlementaires sont plus étroitement liés au fonctionnement interne de l'institution que les forums parlementaires informels. Légitimés par l'institution, ils jouissent d'une meilleure visibilité au parlement et les avis qu'ils expriment y sont davantage remarqués. Insérés dans la structure interne de l'institution, les forums de femmes parlementaires formels peuvent transmettre davantage de connaissances et exercer une influence plus importante dans le domaine politique et législatif que les forums informels. Les forums formels peuvent aussi parfois prétendre à l'affectation de personnel, bureaux, salles de réunions et financement de la part du Parlement, sous réserve du respect du règlement intérieur de l'institution (par ex. pour ce qui est de la collecte de fonds et de la composition du forum).

Au Viet Nam et en République populaire démocratique lao, l'Assemblée nationale de chaque pays a adopté une résolution portant création d'un groupe de femmes parlementaires et fixant précisément sa composition et sa structure de direction. Ces deux groupes se réunissent pendant que leur Parlement respectif est en session, bénéficient du concours de collaborateurs parlementaires (pour lesquels le groupe parlementaire constitue toutefois une charge de travail supplémentaire) et bénéficient du soutien financier du Parlement⁴⁸.

→ Les **forums parlementaires informels**, n'étant pas reconnus formellement par l'institution parlementaire, s'inscrivent en marge de la structure parlementaire. Tout en étant composés de parlementaires, ils œuvrent à l'extérieur du cadre législatif. Il peut être exigé d'eux qu'ils suivent la réglementation applicable aux associations ou autres groupes. Du point de vue de la composition et du financement, ils peuvent donner le sentiment d'être moins tenus par le règlement du Parlement que les forums formels, ce qui peut leur valoir un prestige moindre à l'intérieur de l'institution.

Aux États-Unis d'Amérique, en Mongolie et en Zambie, les caucus des femmes parlementaires sont informels et ne font donc pas partie des structures officielles du Parlement⁴⁹.

QUESTIONS/ACTIONS

Lors de l'évaluation des différentes solutions, il faut :

- ↘ vérifier si la création de forums parlementaires formels est prévue par le règlement intérieur du Parlement ;
- ↘ analyser la législation nationale s'appliquant aux instances extra-parlementaires ;
- ↘ vérifier si, dans l'un ou l'autre de ces deux cas, des restrictions s'appliquent au financement et à la composition du forum ;
- ↘ vérifier, compte tenu de la nature plus ou moins formelle du lien qui l'unit au Parlement, si le forum sera automatiquement renouvelé à chaque nouvelle législature, ou s'il faudra le reformer à intervalle régulier, par exemple après chaque élection législative.

48. UIP, *Parlements sensibles au genre*, p. 48.

49. Réponses des États-Unis d'Amérique, de la Mongolie et de la Zambie au « Questionnaire sur les groupes de femmes parlementaires », Enquête de l'UIP, 2013.

NOTES

A large rectangular area with a light purple background and horizontal dotted lines, intended for taking notes.

NOTES

A large rectangular area with a light purple background, containing horizontal dotted lines for writing notes.



ÉTAPE 3

FAIRE FONCTIONNER UN FORUM DE FEMMES PARLEMENTAIRES

Décider de la structure du forum et rédiger son règlement

Le présent chapitre donne le détail des décisions devant être prises et des questions devant trouver réponse pour lancer un forum de femmes parlementaires et le faire fonctionner (en particulier en ce qui concerne sa structure, sa direction, sa composition et ses relations avec l'extérieur). Le présent chapitre a vocation à faciliter la rédaction des règles s'appliquant au forum et à son fonctionnement quotidien.

1. À QUI CONFIER LES RÊNES ?

Pour décider de la structure de direction d'un forum de femmes parlementaires, il peut se révéler utile d'élaborer des règles susceptibles de désamorcer les conflits potentiels entre les partis politiques et de favoriser une coopération multipartite.

QUESTIONS/ACTIONS

Plusieurs questions doivent être prises en considération :

- La structure de direction sera-t-elle composée d'un président et d'un vice-président ou d'un conseil ?
- Quelle sera la dimension de l'équipe dirigeante par rapport à celle du forum parlementaire ?
- Comment cette équipe sera-t-elle choisie ?
- Quels seront les mandats des dirigeants et quelle sera leur durée ?
- Le forum parlementaire pourra-t-il s'appuyer sur des collaborateurs permanents ou un secrétariat ou les responsabilités seront-elles réparties entre les dirigeantes, les autres parlementaires et leurs collaborateurs ?

Dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Club des femmes parlementaires est administré par son Conseil exécutif. La question des partis a été réglée en attribuant un siège à chaque parti politique au Conseil exécutif et en établissant un roulement entre les différents partis pour la présidence du Conseil⁵⁰.

50. Femme parlementaire de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

En Uruguay, tous les membres du Groupe des femmes parlementaires sont placés sur un pied d'égalité. Personne n'est au-dessus de personne d'autre et les décisions sont prises au consensus⁵¹.

Au Pakistan, c'est la femme parlementaire la plus haut-placée qui dirige le Caucus des femmes parlementaires⁵².

Au Népal, la présidence et la vice-présidence du Caucus des femmes parlementaires reviennent à deux représentantes de partis différents⁵³.

En Thaïlande, le Caucus des femmes parlementaire desservant les deux chambres de la législature, la présidence alterne entre une sénatrice et une députée⁵⁴.

2. COMMENT EST COMPOSÉ LE FORUM DE FEMMES PARLEMENTAIRES ?

La décision de la composition du forum constitue une autre question importante à résoudre.

Dans le cas de parlements bicaméraux, certains forums de femmes parlementaires comprennent des membres des deux chambres, d'autres se limitent à une. Dans certains cas, toutes les femmes parlementaires sont automatiquement membres du forum. Dans d'autres, elles sont tenues de manifester leur intérêt en s'inscrivant. Certains forums prévoient différentes catégories de membres : membres à part entière, membres associés, membres honoraires, etc. D'autres permettent aux hommes de participer, ainsi qu'aux femmes qui ne sont plus parlementaires, souvent au titre de membre associé. Les hommes qui ont pris fait et cause pour l'égalité entre hommes et femmes peuvent ajouter au prestige et à l'influence d'un forum, sans compter que le combat pour l'égalité des sexes à tout à gagner à être mené de front par les hommes et les femmes. Les femmes qui ont été parlementaires peuvent puiser dans leur expérience pour offrir des conseils et de l'aide. De tels conseils, tirés de l'expérience, peuvent se révéler très utiles, tout particulièrement pour les femmes venant tout juste d'être élues. Il arrive toutefois que l'élargissement de la composition d'un forum complique et politise les décisions.

51. Entretien avec une parlementaire uruguayenne à l'occasion de la 125^e Assemblée de l'Union interparlementaire, Berne (Suisse), octobre 2011.

52. « An Introduction to Women's Parliamentary Caucus », Parlement de la République islamique du Pakistan (Groupe des femmes parlementaires, 2009).

53. www.iknowpolitics.org/files/NDI-Womens%20Caucus%20Fact%20Sheet_0.pdf

54. Entretien avec une parlementaire thaïlandaise à l'occasion de la 125^e Assemblée de l'Union interparlementaire, Berne (Suisse), octobre 2011.

55. Statuts du Caucus des femmes parlementaires de la Sierra Leone (SLEFPAC), article 5.

56. Parlementaire namibienne.

57. Règlement du Caucus des femmes parlementaires de la Grenade (GWPC), article 2.

QUESTIONS/ACTIONS

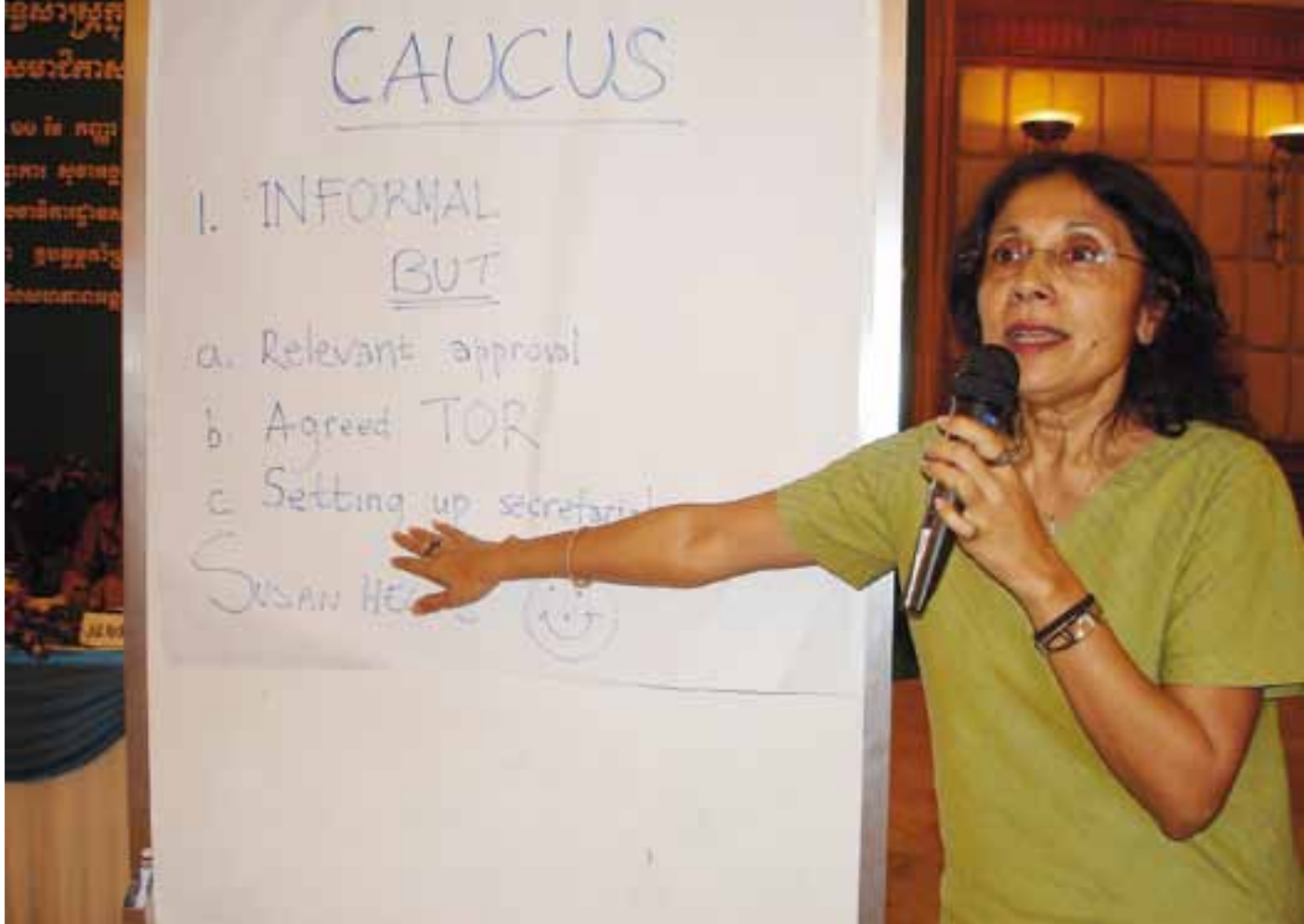
Les questions énumérées ci-dessous portent sur les points fondamentaux à prendre en considération pour définir la composition du forum :

- Quels sont les critères d'admission ? Toutes les femmes parlementaires sont-elles membres de fait ou faut-il qu'elles en fassent la demande ?
- Existe-t-il différentes catégories de membres, assorties de droits, d'obligations, de responsabilités et de prérogatives différentes ?
- Quelles sont les circonstances justifiant l'exclusion d'un membre du forum et de qui relève une telle décision ? Les membres expulsés peuvent-ils être réintégrés dans le forum par la suite ?

En Sierra Leone, les membres du Caucus des femmes parlementaires peuvent octroyer à des parlementaires hommes le statut de membre associé du Caucus⁵⁵.

En Namibie, un Caucus de femmes parlementaires exclusivement réservé aux membres du Conseil national (chambre haute) a été créé au sein du Parlement. Ses membres, qui représentent les différentes régions du pays, ont créé ce groupe pour faire avancer la cause des femmes dans leurs régions respectives⁵⁶.

À la Grenade, toutes les femmes parlementaires, qu'elles soient encore en fonction ou non, peuvent obtenir le statut de membre régulier du Caucus des femmes parlementaires⁵⁷.



© IUP/PNUD

Séminaire de parlementaires cambodgiennes sur le leadership, Cambodge, 2009.

3. COMMENT LES RÉUNIONS SERONT-ELLES ORGANISÉES ?

Dans certains pays, les forums de femmes parlementaires tiennent une réunion par mois, ou se réunissent dans le contexte des sessions parlementaires. Dans d'autres, ils ne se réunissent que lorsque c'est nécessaire, tout particulièrement lorsque des lois importantes sont en discussion. Pour garantir l'utilité et la bonne organisation des réunions d'un forum de femmes parlementaires, il faut que leur fréquence soit déterminée par la vocation du forum, le calendrier politique, ainsi que l'objectif poursuivi lors de chaque réunion. Si les membres commencent à trouver le temps long aux réunions (parce qu'elles sont trop nombreuses, mal organisées, improductives et ne traitent d'aucun sujet en particulier), ils arrêteront de venir, ce qui nuira à l'efficacité du forum.

QUESTIONS/ACTIONS

- Dans quel but le forum se réunit-il ?
- Quels sont les sujets à l'ordre du jour/figurant sur le plan de travail pour les six à 12 mois à venir ?
- Où et quand les réunions devraient-elles avoir lieu ?
- Faudrait-il prévoir des plénières du forum ou confier certaines questions particulières à des sous-groupes se réunissant plus fréquemment que la plénière ?
- Un quorum est-il prévu ?
- Comment les réunions sont-elles dirigées ?
- Faudrait-il charger un(e) secrétaire de préparer un ordre du jour de la réunion ? Faudrait-il le communiquer à l'avance aux membres du forum ? Quelle sera la procédure prévue pour ajouter des points à l'ordre du jour ?

4. COMMENT LES DÉCISIONS DU FORUM DE FEMMES PARLEMENTAIRES SERONT-ELLES PRISES ?

Il s'agit de déterminer si les décisions du forum seront prises en procédant à un vote formel ou bien au consensus. Si le choix se porte sur le vote, quel sera le pourcentage requis : majorité simple (50 % + 1) ou tout autre pourcentage (par ex. les deux tiers) ?

En Uruguay, le Groupe des femmes parlementaires détermine son propre programme de travail au consensus et se réunit en plénière, afin de représenter l'intérêt collectif de l'ensemble de ce groupe multipartite⁵⁸. Le groupe ne dispose d'aucune structure de direction⁵⁹.

Au Zimbabwe, les décisions du Caucus des femmes parlementaires sont prises au consensus, faute de quoi un vote à bulletin secret intervient⁶⁰.

QUESTIONS/ACTIONS

- La prise de décision doit être organisée en fonction de la répartition politique probable des membres du forum. Dans le cas d'un mécanisme prévoyant un vote à la majorité simple, par exemple, si plus de la moitié des membres du forum appartiennent au même parti, les membres en question seront en mesure de prendre des décisions partisans excluant les représentants d'autres partis. Dans un tel cas, pour respecter l'esprit d'une collaboration multipartite, il pourra être préférable d'opter pour un mécanisme prévoyant une majorité des deux tiers ou de travailler au consensus.

5. QUEL EST LE FINANCEMENT REQUIS PAR LE FORUM POUR SON FONCTIONNEMENT ET COMMENT SE LE PROCURERA-T-IL ?

La majeure partie des activités d'un forum de femmes parlementaires, notamment les programmes de sensibilisation, les événements à visées pédagogiques et les visites officielles, exigent des fonds. Il est indispensable que le forum sache d'où lui viendra le financement requis.

Dans le cas d'un forum formel, il convient notamment de déterminer si le budget de base du forum sera financé par le Parlement. Si le forum sollicite un financement extérieur, il est indispensable qu'il respecte la réglementation parlementaire et nationale en matière de financement (chaque pays possède des règles déterminant précisément le financement pouvant émaner de différentes catégories d'organisations).

QUESTIONS/ACTIONS

- Dans les pays dans lesquels les forums parlementaires sont financés par le Parlement, les fonds sont-ils répartis de façon équitable entre tous les forums/organisations existants ou un forum parlementaire est-il tenu de justifier les fonds qu'il demande en présentant des propositions ?
- Toutes les instances parlementaires ont-elles le droit de collecter des fonds et de bénéficier de financements extérieurs ?
- Quelles sont les règles parlementaires en matière de transparence et de collecte de fonds ?
- Existe-t-il des critères spécifiques déterminant quelles organisations sont autorisées à financer des instances parlementaires (sont-elles, par exemple, tenues d'être apolitiques) ?

58. Parlementaire uruguayenne.

59. Johnson, Niki. « The role of cross-party parliamentary women's benches in promoting women's substantive representation: the case of the Uruguayan Bancada Bicameral Feminina ». Document élaboré pour la Conférence européenne sur la politique et le genre, Universitat Pompeu Fabre, Barcelone, 21-23 mars 2013. www.ecpg-barcelona.com/sites/default/files/ECPG2013_NJohnson_BancadaBicameralFemenina-Uruguay.pdf

60. www.parlzim.gov.zw/CMS/Uploads/Womens_Caucus.pdf

Les cotisations constituent un moyen efficace de collecter des fonds pour un forum parlementaire. Un forum de femmes parlementaires souhaitant se financer au moyen d'une cotisation doit s'assurer que la réglementation parlementaire l'y autorise.

QUESTIONS/ACTIONS

- Est-ce qu'une cotisation peut faire l'unanimité ou risque-t-elle au contraire de restreindre la participation ?
- Les différents statuts de membre vont-ils de pair avec différents niveaux de cotisation ?
- Ces cotisations fourniront-elles au forum de femmes parlementaires les fonds requis pour assurer son bon fonctionnement ?
- Que se passera-t-il si un membre ne règle pas sa cotisation ?

Au Pakistan, le budget du Caucus des femmes parlementaires est alimenté par les cotisations volontaires des membres, comme le prévoit son règlement⁶¹.

En Ouganda, l'Association des femmes parlementaires consacre les cotisations de ses membres au financement de ses activités⁶². Pour assurer son fonctionnement et le financement de ses programmes, le groupe est aussi tenu de présenter des propositions de financement à des donateurs⁶³.

La majeure partie des forums de femmes parlementaires dans le monde sont contraints de chercher des sources alternatives de financement ou de soutien. Parfois, ces fonds et ce soutien émanent d'autres institutions publiques, mais ce sont souvent les organisations non-gouvernementales et intergouvernementales qui les fournissent. Ces organisations étudient les propositions de financement qui leur sont régulièrement soumises et attribuent des fonds en fonction du type d'initiative qu'elles souhaitent soutenir.

Au Rwanda, l'UIP finance les activités de renforcement des capacités et de planification stratégique du Forum des femmes parlementaires⁶⁴.

Au Burundi, l'UIP a financé la location et l'équipement d'un bureau ainsi que le salaire d'une coordinatrice pour l'Association des femmes parlementaires⁶⁵. L'UIP finance également des activités menées par cette association.

En Ethiopie, le Caucus des femmes parlementaires présente des propositions de financement à divers pays et organisations. L'Ambassade et le gouvernement espagnols figurent au nombre des donateurs⁶⁶.

En Iraq, le Caucus des femmes parlementaires bénéficie du financement d'organisations non-gouvernementales et intergouvernementales, dont l'Entité de l'ONU pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes)⁶⁷.

Au Mali, NDI a financé certaines des activités du Réseau des femmes parlementaires⁶⁸.

En Namibie, le ministère des Finances répartit équitablement son financement entre les différents caucus parlementaires, sans que ces derniers aient leur mot à dire⁶⁹.

Au Togo, les activités du Caucus des femmes parlementaires visant à mettre un terme à la violence envers les femmes bénéficient du soutien de l'UIP⁷⁰, ainsi que du financement du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de plusieurs organisations non-gouvernementales⁷¹.

En Uruguay, le Groupe des femmes parlementaires est financé à l'échelon national par les partis politiques qui le constituent⁷².

61. UIP, Parlements sensibles au genre, p. 48.

62. Entretien avec une parlementaire ougandaise à l'occasion de la 125^e Assemblée de l'Union interparlementaire, Berne, Suisse, octobre 2011.

63. Parlementaire ougandaise.

64. Un accord entre l'UIP et le Parlement du Rwanda a été signé en faveur du groupe des femmes parlementaires. L'Accord prévoit les activités financées par l'UIP et les modalités de leur mise en œuvre.

65. Un accord de contribution de l'UIP en faveur de l'association des femmes parlementaire a été signé. L'Accord prévoit les modalités du financement et les droits et devoirs de chaque partie.

66. Parlementaire éthiopienne.

67. Parlementaire iraquienne.

68. Parlementaire malienne.

69. Parlementaire namibienne.

70. UIP et Parlement du Togo, Rapport de l'atelier de plaidoyer du Caucus des femmes parlementaires togolaises visant l'adoption de la proposition de loi portant sur les violences faites aux femmes et aux filles, Lomé, 12-14 février 2013.

71. Entretien avec une parlementaire togolaise à l'occasion de la 125^e Assemblée de l'Union interparlementaire, Berne (Suisse), octobre 2011.

72. Parlementaire uruguayenne.



© Parlement de Côte d'Ivoire

Séminaire d'information et de formation pour les femmes parlementaires sur les droits des femmes et l'égalité des sexes, Côte d'Ivoire, 2013.

6. ÉLABORER DES RÈGLES – EXEMPLE DE STRUCTURE

Une fois prises les décisions opérationnelles décrites ci-dessus, il est important de les « codifier » en dotant le forum d'un règlement intérieur. L'exemple figurant ci-dessous montre comment ces règles peuvent être structurées.

Pour rédiger des règles d'application efficace, il est indispensable de connaître la vocation générale du forum et de savoir comment il espère seconder le Parlement. Une telle description pourrait figurer en introduction au règlement.

En voici deux exemples :

Au Zimbabwe, le préambule de la charte du Caucus des femmes parlementaires est rédigé comme suit : « Les femmes parlementaires du Zimbabwe, conscientes des préjugés historiques, culturels et autres entravant leur participation pleine et entière à la prise de décision politique et autres responsabilités sociales, se donnent les présents statuts, qui portent création du Caucus des femmes parlementaires zimbabwéennes. Le Caucus a vocation à atteindre la parité au minimum d'ici 2015, ainsi qu'à permettre la participation pleine et entière pérenne des femmes à toutes les instances de prise de décision du Parlement »⁷³.

Au Pakistan, le préambule du règlement du Caucus des femmes parlementaires (2008) déclare : « Le Caucus des femmes parlementaires du Pakistan est créé en hommage à Mmes Fatima Jinnah, Begum Rana Liaqat Ali Khan, Shaheed Mohtarma Benazir Bhutto, pionnières de la cause féminine au Pakistan, ainsi qu'à toutes les militantes de cette cause, en reconnaissance de la contribution qu'elles ont apportée à la cause des femmes pakistanaises dans le domaine de l'émancipation sociale et politique »⁷⁴.

Après l'introduction, il faut que le règlement donne le nom du forum et comporte des définitions et des explications des termes et des abréviations apparaissant dans le document (par ex. « Assemblée » en référence à l'Assemblée nationale du pays en question, ou « forum » pour désigner le forum des femmes parlementaires du pays en question), ainsi que des paragraphes décrivant la nature, la composition et le fonctionnement du forum.

Le règlement doit se terminer par une partie décrivant comment amender les règles qu'il contient, à savoir :

- la rédaction des amendements ;
- la soumission des amendements ;
- le vote des amendements.

L'existence d'une partie abordant la question des amendements, qui permettent au forum d'évoluer en fonction des besoins, est essentielle pour sa survie à long terme.

73. www.parlzim.gov.zw/CMS/Uploads/Womens_Caucus.pdf

74. www.wpcp.org.pk/wpcp/ByLaws.aspx

EXEMPLE DE RÈGLEMENT

Vous trouverez ci-après un schéma de règlement, inspiré des questions et des lignes directrices figurant à la « Troisième étape : faire fonctionner un forum des femmes parlementaires ».

Titre du règlement

Préambule/Introduction

Paragraphe définissant la raison d'être et la mission du forum des femmes parlementaires.

Article 1 : Nom du forum des femmes parlementaires

Le nom du forum est...

Article 2 : Définitions/Abréviations

Aux fins du présent document, « X » fait référence au forum des femmes parlementaires « XYZ »

Article 3 : Objectifs

Les objectifs du forum sont...

Article 4 : Composition

Le forum est ouvert à...

Article 5 : Structure

La structure du forum est composée comme suit :

Article 5, paragraphe 1 : 1^{re} instance (par ex. assemblées générales plénières)

Article 5, paragraphe 1a) : La 1^{re} instance a pour fonction de...

Article 5, paragraphe 1a) : La 1^{re} instance est chargée de...

Article 5, paragraphe 2 : 2^e instance (par ex. : commissions spécialisées)

Article 5, paragraphe 2a) : La 2^e instance a pour fonction de...

Article 5, paragraphe 2b) : La 2^e instance est chargée de...

.../...

Article 6 : Direction

La direction du forum est composée comme suit :

Article 6, paragraphe 1 : Poste n° 1

Préciser les fonctions que recouvre ce poste

Article 6, paragraphe 2 : Poste n° 2

Préciser les fonctions que recouvre ce poste

Article 6, paragraphe 3 : Poste n° 3

Préciser les fonctions que recouvre ce poste

Article 6, paragraphe 4 : Procédure de sélection

Procédure de sélection des dirigeantes (par ex. : vote à bulletin secret, consensus)

Article 7 : Réunions

Article 7, paragraphe 1 : Les réunions du forum ont lieu tous les x jours/mois.

Article 7, paragraphe 2 : Les décisions du forum sont prises... (par ex. vote à bulletin secret, consensus)

Article 7, paragraphe 3 : Le quorum s'appliquant aux réunions du forum est de x pour cent de ses membres.

Article 8 : Fonctions du forum de femmes parlementaires

Le forum remplit les fonctions suivantes...

Article 8, paragraphe 1 : 1^{re} fonction (par ex. : sensibilisation)

Article 8, paragraphe 2 : 2^e fonction (par ex. : renforcement des capacités des femmes parlementaires)

Article 8, paragraphe 3 : 3^e fonction (par ex. : initiatives pédagogiques en partenariat avec des parlementaires masculins et des organisations de la société civile)

Article 9 : Financement

Les sources de financement du forum sont les suivantes :

Article 10 : Amendements

La procédure permettant d'amender le présent règlement est la suivante :

Le cas échéant, d'autres points peuvent venir compléter le règlement.

Au Pakistan, le règlement du Caucus des femmes parlementaires adopté en 2008 contient une partie évoquant l'audit du groupe⁷⁵.

À la Grenade, le règlement du Caucus des femmes parlementaires prévoit une cotisation annuelle de 50 dollars des Caraïbes orientales pour participer aux activités du groupe⁷⁶.

En Pologne, le règlement du Groupe des femmes parlementaires renferme une disposition expliquant que le groupe travaille avec des organisations nationales et internationales à l'égalité des droits entre les hommes et les femmes⁷⁷.

Tous les statuts, règlements intérieurs ou chartes ne sont pas identiques. Certains sont plus longs que l'exemple proposé ici, d'autres plus courts. Chaque règlement doit avant tout refléter la structure et l'organisation particulière d'un forum donné, qui elles-mêmes dépendent des besoins du forum et du contexte politique et culturel dans lequel il évolue.

Vous trouverez dans la base de données en ligne de l'UIP des exemples de règlements adoptés par des forums de femmes parlementaires du monde entier (adresse).

75. Règlement du Caucus des femmes parlementaires, art. 16, 2008.

76. Règlement du Caucus des femmes parlementaires de la Grenade, art. 6.

77. Règlement du Groupe des femmes parlementaires, paragraphe 8, 2012.



© Parlement suisse

Deux présidentes suisses à la Sixième Réunion annuelle des Présidentes de parlement, Suisse, 2010.

NOTES

A large rectangular area with a light purple background, containing horizontal dotted lines for writing notes.



ÉTAPE 4

LE FORUM DE FEMMES PARLEMENTAIRES À L'ŒUVRE

Œuvrer pour la réalisation des objectifs du forum

Le présent chapitre aborde les différents éléments pouvant assurer un fonctionnement efficace du forum de femmes parlementaires et lui permettre d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixé. Il porte en particulier sur les activités du forum, les stratégies garantissant l'efficacité de son action, sa communication, son plan stratégique et l'évaluation de ses actions.

1. COMMENT TRANSFORMER LES OBJECTIFS EN ACTES ?

Il serait bon que la vocation à long terme, les buts et les objectifs du forum de femmes parlementaires figurent dans son règlement intérieur (voir les étapes 2.2) et 3.6) ci-dessus). Le forum sera plus efficace si ces points sont clairs.

La difficulté consiste à élaborer et mettre en œuvre des mesures permettant au forum d'atteindre ses objectifs. Un plan stratégique visant à rendre le forum opérationnel et à lui permettre d'atteindre ses objectifs est essentiel. Il doit comporter une liste des objectifs fixés et des problèmes à résoudre, ainsi que des activités prévues pour ce faire, accompagnées d'un calendrier. Il est essentiel de veiller à la cohérence entre le plan, d'une part, et la vocation et les objectifs à long terme du forum, de l'autre. Un plan stratégique doit être régulièrement actualisé (par ex. tous les deux ou cinq ans) au terme d'une évaluation.

Pour que la collaboration entre les membres du forum de femmes parlementaires soit efficace, il convient de les impliquer tous dans la définition de ses objectifs à court et long terme. Un bon plan stratégique contribue aussi à garantir une planification et une gestion efficaces du programme d'activité du forum.

Voir des exemples de plans stratégiques figurant à l'annexe 2. D'autres exemples sont disponibles dans la base de données en ligne de l'UIP sur les forums de femmes parlementaires (www.ipu.org/wmn-f/caucus).

2. QUELLES ACTIVITÉS UN FORUM DE FEMMES PARLEMENTAIRES PEUT-IL ENTREPRENDRE ?

Les activités d'un forum de femmes parlementaires dépendent des buts qu'il se fixe. Les forums mènent à bien un éventail d'activités visant à éveiller l'intérêt pour les causes qu'ils défendent. Les possibilités sont infinies, mais quelques-unes des activités les plus communément entreprises sont présentées ci-dessous.

QUESTIONS/ACTIONS

- **Définir des questions de société précises exigeant un examen plus approfondi, collecter des données et mener des recherches** dans le but de donner davantage de poids aux activités de sensibilisation du forum, mais aussi de convaincre d'autres responsables politiques, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Parlement, et de peser en faveur d'initiatives législatives fondées sur des données probantes. Ces activités peuvent être notamment entreprises en collaboration avec des universités et des instituts de recherche ou avec des organisations de la société civile.

Au Pakistan, les recherches menées par le Caucus de femmes parlementaires pour connaître le sort des femmes victimes de brûlures à l'acide et savoir quelles sont les structures médicales aptes à les soigner ont contribué à sensibiliser la population à ces atrocités⁷⁸. Ces efforts ont permis de financer des unités de soin des grands brûlés dans les hôpitaux régionaux⁷⁹. Le Caucus des femmes parlementaires a aussi contribué à réformer la police en se rendant dans des commissariats de femmes et en rendant ses conclusions publiques. Parmi les recommandations formulées pour améliorer l'efficacité des commissariats, le groupe a plaidé en faveur d'une augmentation du salaire des femmes policiers, ainsi que de la mise à disposition de moyens de transport et de logements⁸⁰.



Première réunion du Réseau de femmes parlementaires d'Asie du Sud, Sri Lanka, 2013.

78. « An Introduction to Women's Parliamentary Caucus » ; Parlement de la République islamique du Pakistan (Groupe des femmes parlementaires, 2009).

79. UIP, Parlements sensibles au genre, p. 49.

80. « State of Women Policing: Report of the Women's Parliamentary Caucus based upon the visit of the Women Police Station in Islamabad Capital Territory, November 29, 2008 » (Groupe des femmes parlementaires, 2009). UIP, Parlements sensibles au genre, p. 49.

QUESTIONS/ACTIONS

- **Nourrir la discussion entre les citoyens et les responsables politiques** en organisant des déjeuners et des séances d'information traitant de questions importantes pour le forum et mettant en contact les personnes intéressées. La création de réseaux unissant ces personnes à l'intérieur et à l'extérieur du parlement peut représenter une étape importante pour mener des activités efficaces, sensibiliser le public et lancer des initiatives parlementaires.

En Finlande, le Réseau des femmes députées organise à l'intention des parlementaires et des ministres des déjeuners de travail visant à lancer la discussion sur de grandes questions d'actualité⁸¹.

En Ouganda, l'Association des femmes parlementaires a organisé un séminaire en partenariat avec le Ministère de l'Égalité des sexes, du Travail et du Développement social et la police sur l'application de trois lois qu'elle a contribué à faire adopter : la Loi sur la violence familiale, la Loi sur les mutilations génitales féminines et la Loi sur la traite des êtres humains⁸².

QUESTIONS/ACTIONS

- **Nouer des partenariats avec d'autres groupes défendant la cause des femmes et l'égalité des sexes, tant à l'intérieur du Parlement qu'à l'extérieur**, pour débattre de problèmes précis et recommander des solutions viables. Il peut s'agir de collaborer avec des organisations de femmes et d'autres groupes de la société civile, mais également de développer des relations continues et formelles avec des commissions ou autres organes du Parlement chargés des questions de genre et d'égalité des sexes. Certains forums de femmes parlementaires de différents pays ont également créé des alliances entre eux.

Au Burundi, l'Association des femmes parlementaires a organisé, avec le concours de l'UIP, un séminaire consultatif traitant de la problématique des violences basées sur le genre. Cette vaste consultation, à laquelle ont participé une centaine de parties prenantes (représentant le Parlement, les ministères, les organisations de défense des droits de l'homme, les forces de l'ordre, la société civile et les médias) ont contribué à faire de l'action législative dans ce domaine une priorité politique nationale⁸³.

En Argentine, le Groupe des femmes parlementaires remet chaque année des prix à des dirigeants de la société civile venus de tout le pays, qui défendent l'égalité des sexes et les droits fondamentaux des femmes⁸⁴.

Dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Club des femmes parlementaires a noué une relation étroite avec la Commission de l'égalité des chances pour les femmes et les hommes. La Présidente de cette commission siège au bureau de coordination du Club et, réciproquement, la Présidente du Club est officiellement invitée à toutes les sessions de la Commission. Cette relation étroite se traduit par une coopération stratégique entre les deux organes⁸⁵.

Les caucus de femmes parlementaires d'**Afghanistan** et du **Pakistan** ont mis en place des échanges entre leurs membres et se réunissent à intervalle régulier, notamment pour travailler à la mise en œuvre conjointe d'un processus de paix entre leurs deux pays⁸⁶.

81. www.iknowpolitics.org/sites/default/files/ndi-womens20caucus20fact20sheet_0.pdf

82. Association des parlementaires ougandaises (UWOPA), Rapport annuel, 2012.

83. UIP et Parlement du Burundi, Rapport du séminaire consultatif sur les violences basées sur le genre au Burundi, Bujumbura, 18-19 juillet 2012.

84. Information écrite d'une parlementaire argentine, octobre 2013.

85. OSCE Office for Democratic Institutions and Human Rights (ODHIR), « A Comparative Study of Structures for Women MPs in the OSCE Region », 2013, p. 43 (Étude comparée des structures de femmes parlementaires dans la région de l'OSCE, en anglais seulement).

86. Rapport de la première réunion du Réseau de femmes parlementaires d'Asie du Sud, février 2013, p. 12 (en anglais seulement).

QUESTIONS/ACTIONS

- **Braquer les projecteurs sur certaines questions précises et sur le forum de femmes parlementaires** en organisant des conférences de presse, des interviews et en prononçant des allocutions.

En Iraq, une femme membre du Caucus de femmes parlementaires a pris la parole en 2010 au nom du groupe pour expliquer au Parlement à quel point il était important que le cabinet compte des femmes. Exclure les femmes, a-t-elle dit, irait à l'encontre de l'idéal démocratique. A l'époque, le Parlement s'apprêtait à voter la formation d'un nouveau gouvernement et la désignation des membres de son cabinet. Les femmes, qui ont fini par voter en faveur de ces désignations afin de donner au peuple le gouvernement qu'il attendait désespérément, ont exprimé leur déception à l'égard de sa composition définitive (exclusivement masculine). Depuis lors, des femmes ont été nommées au cabinet⁸⁷.

QUESTIONS/ACTIONS

- **Former les militants et les citoyens** en organisant des réunions d'information traitant de questions importantes pour des circonscriptions particulières.

Au Ghana, des femmes ont pu se faire dépister gratuitement grâce aux initiatives de sensibilisation au cancer du sein et de dépistage de ce type de cancer parrainées par le Caucus des femmes parlementaires sur tout le territoire. Le groupe a réussi à convaincre des hommes parlementaires de défendre cette initiative, ainsi que d'organiser ce dépistage dans leur propre circonscription⁸⁸.

QUESTIONS/ACTIONS

- **Observer, analyser et tirer des enseignements des programmes et des politiques menées avec succès par les femmes d'autres pays** lors de visites officielles permettant de dialoguer avec les femmes concernées de ces pays. Tirer des enseignements des programmes en faveur du genre ayant fait leurs preuves dans d'autres pays peut aider les parlementaires à proposer et justifier l'adoption de programmes de même nature dans leur propre pays.

87. Entretien avec une parlementaire iraquienne à l'occasion de la 125^e Assemblée de l'Union interparlementaire (Berne), Suisse, octobre 2011. thecurrencynewshound.com/2010/12/21/iraqs-new-government-approved-by-parliament/

88. Entretien avec une parlementaire ghanéenne à l'occasion de la 125^e Assemblée de l'Union interparlementaire (Berne), Suisse, octobre 2011.

89. Entretien avec une parlementaire namibienne à l'occasion de la 125^e Assemblée de l'Union interparlementaire (Berne), Suisse, octobre 2011.

En Namibie, les membres du Caucus des femmes parlementaires se sont rendus en Chine pour parler des différents types de programmes pour les femmes (dont les programmes menés par la Fédération des femmes) ayant porté des fruits, à l'échelon national ou autre. L'objectif était de tirer des enseignements des expériences fructueuses, ainsi que de déterminer le type de programme le mieux adapté à la Namibie⁸⁹.

3. COMMENT UN FORUM DE FEMMES PARLEMENTAIRES PEUT-IL ORGANISER SES TRAVAUX ?

Certains forums de femmes parlementaires disposent de sous-comités se consacrant à un domaine particulier, ce qui permet à leurs membres de se spécialiser et de se sentir plus à l'aise dans certains domaines, tout en facilitant le fonctionnement du forum. Une telle organisation n'offre toutefois pas à tous les membres la possibilité de se familiariser avec toutes les problématiques, ce qui peut générer des tensions, tout particulièrement si les membres ne peuvent pas choisir leurs sous-comités respectifs.

En Ethiopie, le Caucus des femmes parlementaires a créé cinq sous-comités⁹⁰.

Au Soudan, le Caucus des femmes parlementaires dispose de cinq sous-comités chargés de questions spécifiques, qui vont de l'initiation au droit, aux relations extérieures et au renforcement des capacités⁹¹.

4. STRATÉGIES GARANTISSANT L'EFFICACITÉ DU FORUM DE FEMMES PARLEMENTAIRES

Un certain nombre de stratégies importantes peuvent accroître l'efficacité d'un forum :

- ↳ **Accorder une priorité claire aux objectifs poursuivis.** Les objectifs des forums de femmes parlementaires doivent être régulièrement passés en revue et réévalués. Il convient de trouver l'équilibre juste entre souplesse et sélectivité. Il faut que le forum soit prêt à faire évoluer ses objectifs au rythme de l'environnement politique, sans toutefois remettre en cause leur clarté, ni les efforts déployés pour définir sa vocation première. Le travail réalisé par un forum de femmes parlementaires exige aussi un suivi et une évaluation réguliers des activités, des résultats et des réalisations, qui doivent en outre être documentés.
- ↳ **Partenariats et contacts au sein du Parlement et avec l'extérieur.** Les forums de femmes parlementaires peuvent gagner en efficacité en créant des liens avec des organisations sœurs, parmi lesquelles des ONG, des partis politiques, des centres de recherche, des groupes régionaux. Certaines de ces organisations souhaiteront peut-être parrainer ou soutenir un événement, voire travailler en partenariat avec un forum de femmes parlementaires sur des questions précises. Pour faire passer leurs propositions de changements, les forums de femmes parlementaires doivent également bâtir des relations avec les différents leviers du pouvoir au sein du Parlement et notamment avec les commissions chargées des questions de genre et d'égalité des sexes. Il peut aussi se révéler utile pour le forum de femmes parlementaires d'entretenir des contacts avec ses anciens membres, qui pourraient prendre sous leur aile les parlementaires nouvellement élus.
- ↳ Comme indiqué ci-dessus, **le financement** est un élément clé pour la réussite d'un forum. Pour bien gérer ces fonds, maîtriser les dépenses et guider la collecte de fonds, les forums de femmes parlementaires doivent élaborer un budget de fonctionnement. Le budget de fonctionnement d'un forum peut comprendre des postes tels que : frais administratifs/de personnel, frais législatifs (élaboration de projets de loi, sensibilisation) et dépenses consacrées à la recherche, au renforcement des capacités (formation), aux services proposés aux électeurs et aux événements spéciaux⁹². Les forums collectant des fonds pour leurs projets peuvent axer principalement leurs efforts sur l'établissement de liens avec des donateurs potentiels ou l'élaboration et la présentation de propositions de financement. Pour de plus amples informations concernant les institutions et les organisations susceptibles de soutenir, financièrement ou autre, les forums de femmes parlementaires, veuillez vous référer à l'annexe 1.

90. Entretien avec une parlementaire éthiopienne à l'occasion de la 125^e Assemblée de l'Union interparlementaire (Berne), Suisse, octobre 2011.

91. Entretien avec une parlementaire soudanaise, décembre 2012.

92. Susan A. Markham. « Strengthening women in parliament ». www.ipu.org/splz-e/asgp11/Markham.doc.

↳ **La communication**, interne et externe, est essentielle. Des canaux de communication clairs doivent exister à l'intérieur du forum afin que les idées puissent circuler librement et que tous les membres soient informés. Il faut également que les forums de femmes parlementaires réfléchissent à la façon dont ils feront connaître leur travail et communiqueront avec les autres parlementaires et les autorités de leur parlement. Sur le front extérieur, il faut qu'ils dialoguent avec la société civile et le grand public. Certains forums ont élaboré un plan de communication leur permettant de cibler leurs efforts et de déterminer les flux d'information. Vous trouverez dans la base de données en ligne de l'UIP des exemples de plan de communication de forums de femmes parlementaires (www.ipu.org/wmn-f/caucus).



© UIP
Réunion des Femmes parlementaires, 128^e Assemblée de l'UIP, Quito, Equateur, mars 2013.

5. PÉRENNITÉ DU FORUM DE FEMMES PARLEMENTAIRES

Voilà une question importante. Est-ce que le forum sera automatiquement renouvelé à chaque nouvelle législature, ou est-ce que les membres du forum auront la responsabilité de le rétablir après chaque élection législative ? Cela dépend d'abord de sa nature plus ou moins formelle. Un forum qui fait partie de la structure interne du Parlement sera probablement renouvelé automatiquement avec la mise en place d'une nouvelle législature. Toutefois, d'autres facteurs entreront également en jeu, en particulier la possibilité que plusieurs membres du forum ne soient pas réélus, l'intérêt que démontreront les nouvelles élues et le temps qu'elles souhaiteront lui consacrer.

Une façon de convaincre les nouvelles parlementaires de reprendre en main le forum de femmes parlementaires est de créer une mémoire institutionnelle du forum qui gardera une trace vivante de ses accomplissements et succès ainsi que de son fonctionnement au jour le jour⁹³.

93. OSCE Office for Democratic Institutions and Human Rights (ODHIR), « A Comparative Study of Structures for Women MPs in the OSCE Region », 2013, p. 69 (Étude comparée des structures de femmes parlementaires dans la région de l'OSCE, en anglais seulement).

6. FAIRE CONNAÎTRE LE TRAVAIL D'UN FORUM DE FEMMES PARLEMENTAIRES

Pour que les citoyens et les organisations concernées soient au courant de l'existence d'un forum de femmes parlementaires et comprennent ses activités, il est essentiel que ce dernier dialogue avec eux. Un tel dialogue est fondamental pour que le programme de travail du forum et les activités qui en découlent soient soutenus dès le départ.

L'organisation de manifestations publiques et la participation à des émissions de radio et de télévision offrent de magnifiques occasions de renforcer la visibilité, de sensibiliser le public et de mobiliser autour d'une initiative. Il est aussi possible de faire appel aux sites web, aux bulletins d'information et aux réseaux sociaux pour faire connaître les activités menées par un forum de femmes parlementaires. Dans cet effort de communication, il ne faut pas hésiter à célébrer les accomplissements du forum.

LIENS À EXPLORER

En Uruguay, le Groupe des femmes parlementaires dispose d'un site internet auquel on accède par le biais de la page d'accueil du site web principal du Parlement : www.parlamento.gub.uy/externos/parlamentaria/bbf.html

Dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, une section du site web du Parlement est consacrée aux membres du Club des femmes parlementaires et à leur travail : www.sobranie.mk/en/default-en.asp?ItemID=67565069A096614ABD4409DAC7B64007

Aux États-Unis d'Amérique, une organisation connue sous le nom de Women's Policy, Inc. administre le site web du Caucus du Congrès sur les questions concernant les femmes : www.womenspolicy.org/site/PageServer?pagename=womens_caucus

7. COMMENT SAVOIR SI UN FORUM DE FEMMES PARLEMENTAIRES REMPLIT SES OBJECTIFS ?

Le suivi régulier et le renforcement des capacités sont essentiels au bon fonctionnement d'un forum de femmes parlementaires. Il faut analyser les activités en cours pour veiller à leur pertinence au regard des objectifs du forum. Si ces objectifs incluent l'adoption de lois relatives à l'éducation des filles ou aux droits civiques des femmes, par exemple, le succès se mesurera aux étapes progressivement franchies dans l'adoption de tels textes (par ex. rédaction d'un projet, présentation du projet à une commission, etc.). Si le forum n'arrive pas à obtenir les résultats voulus, il faudra envisager de renforcer ses capacités, par exemple en prévoyant une formation à la rédaction de projets de lois.

Lorsqu'un forum n'atteint pas les résultats escomptés, il faut revoir son plan d'action et les stratégies qu'il applique. Les informations recueillies dans le cadre du suivi exercé doivent être évaluées, analysées et se traduire par des actions concrètes visant à améliorer l'efficacité du forum. Au cours de ce processus, il sera important de réfléchir aux entraves auxquelles se heurte le forum et aux moyens de les surmonter pour lui permettre de mieux atteindre ses objectifs.

Au Rwanda, lors de la préparation de son nouveau Plan stratégique 2013-2018, le Forum des femmes parlementaires a analysé la mise en œuvre de son plan précédent et en a tiré des enseignements qu'il a intégrés à l'élaboration de son nouveau plan quinquennal. L'UIP a prêté son concours à cette initiative⁹⁴.

94. Forum des femmes rwandaises parlementaires (FFRP), Plan stratégique 2013-2018.

NOTES

A large rectangular area with a light purple background and horizontal dotted lines, intended for taking notes.

NOTES

A large rectangular area with a light purple background, containing horizontal dotted lines for writing notes.

CONCLUSION : CÉLÉBRER LES ACCOMPLISSEMENTS DES FORUMS DE FEMMES PARLEMENTAIRES

Chaque forum de femmes parlementaires est unique. Il est le reflet d'un contexte politique particulier et d'objectifs formulés en commun par les femmes parlementaires d'un pays donné. Ce mécanisme novateur ne cesse par ailleurs de démontrer son utilité en permettant aux femmes de se regrouper par-delà les clivages politiques et d'influencer le travail du Parlement pour que celui-ci réponde mieux aux besoins et aux intérêts tant des femmes que des hommes.

Et malgré les difficultés auxquelles ils font face, les forums de femmes parlementaires remportent d'importants succès. Grâce à l'énergie, la persévérance et la créativité de leurs membres, ils ont aujourd'hui plusieurs accomplissements à leur actif. Comme le montrent les exemples cités dans ces *Lignes directrices*, de nombreux forums ont joué un rôle déterminant dans l'élaboration et la mise en œuvre de lois et de politiques portant sur d'importantes questions de genre, notamment l'égalité des sexes, la représentation des femmes aux postes de décisions, la violence dont elles sont victimes, leurs besoins en matière de santé, mais également sur des questions concernant la famille, les processus de paix et les droits de l'homme. Des forums ont également réussi à établir des passerelles entre le Parlement et les mouvements de femmes et la société civile en général, engageant ainsi les citoyens et citoyennes dans les affaires parlementaires et les associant aux programmes législatifs.

Les présentes *Lignes directrices* ont été conçues autour des expériences de femmes qui animent des forums de femmes parlementaires un peu partout dans le monde, afin d'aider leurs collègues à créer, à reprendre en main ou à renforcer leurs propres forums. Pour que cet outil reste vivant, il faudra l'enrichir des initiatives à venir des forums de femmes parlementaires visant à répondre aux défis que pose l'évolution constante de nos sociétés.



© UIP/Aleksandra Blagojevic

Visite du Groupe consultatif de l'UIP sur le VIH/sida, Tanzanie, 2012.

Nous invitons donc les femmes parlementaires qui utiliseront ces *Lignes directrices* à nous faire part de leurs expériences et à nous transmettre des informations sur leur forum. Celles-ci nous permettront de mettre périodiquement à jour cette publication avec de nouvelles questions, des stratégies originales et des exemples renouvelés. Elles seront en outre répertoriées dans la base de données en ligne de l'UIP sur les forums de femmes parlementaires (www.ipu.org/wmn-f/caucus), une vitrine mondiale pour présenter leur travail et célébrer leurs accomplissements. Où qu'elles soient dans le monde, les femmes parlementaires pourront partager leurs expériences et en faire profiter d'autres femmes parlementaires. Cet échange d'informations contribuera en outre à renforcer la solidarité féminine par-delà les divisions politiques et les frontières nationales.



ANNEXE 1

APPUI À LA DISPOSITION DES FORUMS DE FEMMES PARLEMENTAIRES

De nombreuses organisations prêtent leur concours technique et financier aux forums de femmes parlementaires. La liste suivante, qui n'est pas exhaustive, pourra être utile aux forums à la recherche d'un tel appui.

UNION INTERPARLEMENTAIRE (UIP) – PROGRAMME DU PARTENARIAT ENTRE HOMME ET FEMMES

Ce programme de l'UIP a vocation à promouvoir les femmes au Parlement et à renforcer la contribution des parlements à l'égalité des sexes. Ses activités portent sur les domaines suivants : travaux de recherche et outils; formation et renforcement des capacités des parlementaires et du personnel parlementaire; expertise technique sur les politiques et la législation; plateformes permettant aux parlementaires de comparer leurs expériences respectives. Dans ce cadre, le Programme accompagne la mise en place, le fonctionnement et les activités des forums de femmes parlementaires. Cet appui repose sur une évaluation des besoins conduite avec les forums concernés. Il est fourni sous forme de conseils d'experts, d'assistance technique, de formations, d'échanges d'expériences interparlementaires et par la provision d'informations comparatives et d'exemples de bonnes pratiques. L'UIP peut aussi contribuer à l'élaboration des projets et à l'obtention du financement qu'ils requièrent.

De plus, l'UIP collecte et regroupe dans une base de données en ligne des informations sur les forums de femmes parlementaires qui existent dans le monde.

Pour en savoir plus sur l'UIP, veuillez vous rendre sur le site www.ipu.org/;

Pour la base de données en ligne de l'UIP sur les forums de femmes parlementaires, veuillez vous rendre sur le site : www.ipu.org/wmn-f/caucus.

Pour prendre contact avec le Programme du partenariat entre hommes et femmes, veuillez envoyer un courrier électronique à l'adresse suivante : gpp@ipu.org.

RÉSEAU INTERNATIONAL DE CONNAISSANCES SUR LES FEMMES EN POLITIQUE (IKNOW POLITICS)

iKNOW Politics est une ressource en ligne où responsables politiques, expertes, étudiantes, entre autres, peuvent trouver des informations, se lancer dans des discussions, mettre en commun leur expérience, donner des exemples de réussites et s'inspirer les unes les autres.

Pour des ressources en anglais, français, espagnol et arabe, veuillez vous rendre sur le site www.iknowpolitics.org.

BUREAU DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES ET DES DROITS DE L'HOMME (BIDDH) DE L'OSCE

En coopération avec les missions sur le terrain et l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, le BIDDH apporte son concours aux parlements nationaux des pays de l'OSCE souhaitant fonder des forums de femmes parlementaires ou les renforcer, en diffusant des études, en facilitant l'échange de bonnes pratiques et par d'autres moyens.

Pour en savoir plus, veuillez vous rendre sur le site www.osce.org/odihr/gender ou www.osce.org/odihr/demgov.

INSTITUT INTERNATIONAL POUR LA DÉMOCRATIE ET L'ASSISTANCE ÉLECTORALE (INTERNATIONAL IDEA)

IDEA propose des informations comparatives et des publications sur le genre et la démocratie, organise des séminaires et des conférences permettant l'échange d'idées et de bonnes pratiques et mène des projets et des initiatives à l'échelle nationale dans le but de contribuer à l'instauration et au renforcement de la démocratie sur toute la planète.

Pour vous mettre en rapport avec Rumbidzai Kandawasvika-Nhundu, Responsable senior du Programme en faveur de la démocratie et du genre, veuillez envoyer un courrier électronique à l'adresse suivante : r.kandawasvika-nhundu@idea.int.

INSTITUT NATIONAL DÉMOCRATIQUE (NDI), PROGRAMME EN FAVEUR DE LA PARTICIPATION DES FEMMES À LA VIE POLITIQUE

Le NDI est une ONG qui propose des formations aux femmes parlementaires et soutient les initiatives de création ou de développement de forums de femmes parlementaires. Les organisations œuvrant en faveur de la participation politique des femmes peuvent déposer une demande de subvention auprès du Fonds Madeline K. Albright.

Pour en savoir plus, veuillez vous rendre sur le site www.ndi.org/womens-political-participation.

INSTITUT RÉPUBLICAIN INTERNATIONAL (IRI), WOMEN'S DEMOCRACY NETWORK

Ce réseau a été créé à l'initiative de l'IRI en vue de renforcer la participation politique, le leadership et la présence des femmes dans les fonctions électives. Il sert cet objectif en reliant des femmes avec leurs homologues dans le monde entier, en assurant un mentorat et en proposant des séances de perfectionnement des compétences.

Pour plus d'informations, prière de consulter le site www.wdn.org.

ONU FEMMES

ONU Femmes propose aussi des programmes d'assistance technique et programmatique aux forums de femmes parlementaires. Le Fonds pour l'égalité des sexes de l'ONU et le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes octroient des subventions.

Pour en savoir plus sur le travail d'ONU Femmes, veuillez vous rendre sur le site www.unwomen.org/how-we-work.

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD)

Le PNUD finance dans le monde entier des projets de développement visant l'émancipation des femmes. Dans le contexte des Objectifs du Millénaire pour le développement, il dispose d'un Fonds d'affectation spéciale thématique pour l'égalité des sexes, qui finance des projets en faveur de l'égalité hommes-femmes.

Pour de plus amples informations d'ordre général, veuillez-vous rendre sur le site www.unpd.org. Pour de plus amples informations concernant le Fonds d'affectation spéciale thématique pour l'égalité des sexes, veuillez prendre contact avec Blerta Cela, responsable du Fonds, à l'adresse suivante blerta.cela@undp.org.



ANNEXE 2

PLANS STRATÉGIQUES

Pour assurer le fonctionnement rationnel et efficace d'un forum de femmes parlementaires, il est absolument indispensable d'élaborer un plan stratégique, assorti d'échéances temporelles, précisant tant les objectifs à court terme que le plan de travail général. Les plans stratégiques indiquent en général comment les objectifs fixés seront atteints. Cette annexe offre deux exemples de plans stratégiques élaborés par les forums de femmes parlementaires du Viet Nam et du Pérou. On trouvera d'autres exemples dans la base de données en ligne de l'UIP sur les forums de femmes parlementaires (www.ipu.org/wmn-f/caucus).

VIET NAM :

PLAN D'ACTION DU GROUPE DES FEMMES PARLEMENTAIRES VIETNAMIENNES

I. Activités du groupe jusqu'en 2016

- ✚ Tenir les parlementaires au courant des questions relatives au genre, à l'égalité des sexes et au rôle des femmes parlementaires figurant à l'ordre du jour de la XIII^e législature de l'Assemblée nationale vietnamienne.
- ✚ Contribuer à la sensibilisation aux questions de genre et au renforcement des connaissances des femmes parlementaires siégeant à l'Assemblée nationale dans ce domaine en créant des forums leur permettant de dialoguer et d'intégrer la dimension de genre dans la procédure législative et la prise de décision politique.
- ✚ Mener des activités de sensibilisation et créer des réseaux de collecte de fonds parmi les femmes parlementaires et les impliquer dans les activités menées à bien par le groupe.
- ✚ Créer des enceintes bilatérales et multilatérales abordant des questions essentielles à l'échelle mondiale, notamment la prévention et le contrôle de la traite des êtres humains, le mariage entre des vietnamiennes et des étrangers et la violence envers les femmes, en permettant aux femmes parlementaires de faire état de leur expérience de l'intégration des questions de genre.

II. Projet de plan de travail pour 2013

- Plaider en faveur des points de vue adoptés par le groupe sur la scène nationale et internationale par l'intermédiaire du Conseil permanent du groupe, ainsi que de la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale.
- Contrôler l'application de la loi sur l'égalité des sexes en collaborant avec la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, l'Union des femmes vietnamiennes et la Commission nationale de la condition de la femme.
- Développer des relations de travail avec d'autres groupes de femmes parlementaires d'autres pays.
- Organiser un séminaire traitant des compétences requises pour intégrer la dimension de genre.
- Organiser un séminaire sur le genre et la loi sur la propriété foncière.
- Organiser une réunion traitant des conditions de travail des femmes dans les économies industrielles modernes.
- Élaborer le budget 2014 du groupe dans le cadre du budget de la Commission des affaires sociales.

III. Mise en œuvre

- En collaboration avec la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, le Conseil permanent du groupe est chargé d'organiser des activités permettant la participation maximale des membres du groupe.
- Le groupe œuvre en collaboration étroite avec l'Union des femmes vietnamiennes, la Commission nationale de la condition de la femme et le ministère du Travail, de l'Invalidité et des Affaires sociales à la mise en œuvre des objectifs, des lois et des politiques se rapportant à l'égalité des sexes, ainsi qu'à l'adoption de mesures faisant globalement avancer cette cause.
- Le groupe lève les fonds requis pour mener à bien ses activités.
- Le Comité permanent du groupe se réunit deux fois par an pour discuter et élaborer le plan de travail du groupe. Le groupe est divisé en trois sous-groupes représentant les régions septentrionale, centrale et méridionale et composés de femmes parlementaires originaires de chacune de ces régions.
- Le service des affaires sociales de l'Assemblée nationale est chargé d'aider le groupe à mener son travail à bien.

PÉROU :

PLAN STRATÉGIQUE DU GROUPE DES FEMMES PARLEMENTAIRES PÉRUVIENNES POUR LA PÉRIODE 2006-2011⁹⁵

Objectifs 2006 – 2011

- Mettre en valeur le rôle des femmes et promouvoir l'intégration de la dimension de genre dans le respect des différences culturelles.
- Promouvoir la participation active des femmes en tant que ferments du changement.
- Consolider le statut national et international du Groupe des femmes parlementaires péruviennes.

Plan d'action 2006–2007 – Domaines thématiques

- Genre, démocratie et participation politique
- Genre et pauvreté : exclusion/discrimination contre inclusion sociale
- Suivi du respect des engagements internationaux relatifs aux femmes
- Intégration de la dimension de genre dans la politique publique ; plans locaux, régionaux et nationaux ; pratiques de l'État et législation
- Participation de la société civile à l'intégration de la dimension de genre

Programme de travail législatif, 2006

- Loi sur l'égalité des chances
- Réforme du mode de scrutin
- Loi sur la santé génésique
- Élimination de toutes les formes de discrimination
- Réformes en faveur d'une éducation équitable et inclusive
- Réformes du code pénal visant à éradiquer la violence envers les femmes et les enfants
- Mesures favorisant l'intégration économique des femmes
- Intégration de la dimension de genre dans les budgets locaux, nationaux et régionaux
- Révision de la loi sur la participation et le contrôle citoyens
- Loi sur les langues locales
- Modifications concernant la prise en charge médicale des femmes dans le cadre de l'assurance-maladie
- Modifications du système pénitentiaire visant à améliorer les conditions de détention des femmes et de leurs enfants
- Mesures destinés à aider les jeunes femmes et hommes à faire leur entrée sur le marché du travail
- Inclusion des variables du genre dans les statistiques nationales
- Suivi des recommandations de la Commission de la vérité se rapportant aux femmes

95. UIP, Parlements sensibles au genre, pp. 50-51.

NOTES

A large rectangular area with a light purple background, containing horizontal dotted lines for writing notes.

BIBLIOGRAPHIE CHOISIE

Débat en ligne hébergé par iKNOW Politics et AGORA, "Women's Caucuses", 9-20 mai 2011

Gonzalez, K. et Sample, K. "One Size Does Not Fit All: Lessons Learned from Legislative Gender Commissions and Caucuses," Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA) et National Democratic Institute for International Affairs (NDI), Lima, 2010 (en anglais seulement)

Johnson, N. "The role of cross-party parliamentary women's benches in promoting women's substantive representation: the case of the Uruguayan Bancada Bicameral Femenina." Rédigé à l'occasion de la conférence européenne sur la politique et le genre, Université Pompeu Fabra, Barcelone, 21-23 mars, 2013

Kanthak, K. et Krause, G. "Can Women's Caucuses Solve Coordination Problems among Women Legislators? Logic, Lessons, and Evidence from American State Legislatures". Article présenté aux Rencontres annuelles de l'American Political Science Association, Washington D.C., 2010 (en anglais seulement)

National Democratic Institute, "Women's Caucuses Fact Sheet", Washington D.C., 2008 (en anglais seulement)

OSCE, Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), A Comparative Study of Structures for Women MPs in the OSCE Region, Varsovie, 2013 (en anglais seulement)

Pearson, E. (sous la direction d'E. Powley), "Demonstrating Legislative Leadership: the Introduction of Rwanda's Gender-Based Violence Bill", Hunt Alternatives, Washington D.C., 2008 (en anglais seulement)

Union interparlementaire, Égalité des sexes et promotion de la condition de la femme : le rôle des commissions parlementaires, Genève, 2007

Union interparlementaire, Égalité en politique : enquête auprès de femmes et d'hommes dans les parlements, Genève, 2008

Union interparlementaire, Les femmes dans les parlements nationaux (www.ipu.org/wmn-f/world.htm)

Union interparlementaire, Parlements sensibles au genre : étude mondiale des bonnes pratiques, Genève, 2011

NOTES

A large rectangular area with a light purple background, containing horizontal dotted lines for writing notes.

NOTES

A large rectangular area with a light purple background, containing horizontal dotted lines for writing notes.

NOTES

A large rectangular area with a light purple background, containing horizontal dotted lines for writing notes.

NOTES

A large rectangular area with a light purple background, containing horizontal dotted lines for writing notes.

Copyright © UNION INTERPARLEMENTAIRE (2013)

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire, transmettre ou stocker dans un système de recherche documentaire, partiellement ou totalement, la présente publication sous quelque forme ou moyen, électronique ou mécanique que ce soit, y compris par la photocopie ou l'enregistrement, sans l'autorisation préalable de l'Union interparlementaire.

Le présent ouvrage est diffusé à condition qu'il ne soit ni prêté ni autrement diffusé, y compris par la voie commerciale, sans le consentement préalable de l'éditeur, sous une présentation différente de celle de l'original et sous réserve que la même condition soit imposée au prochain éditeur.

Les demandes de reproduction ou de traduction en tout ou partie du texte de la présente publication seront accueillies favorablement. Elles doivent être adressées à l'Union interparlementaire. Les Parlements membres et leurs institutions parlementaires peuvent reproduire ou traduire en tout ou partie le texte de la présente publication sans autorisation, mais sont priés d'en informer l'Union interparlementaire.

ISBN: 978-92-4142-588-4 (UIP)

Union interparlementaire

Chemin du Pommier 5
CH - 1218 Le Grand-Saconnex/Genève
Tél. : +41 22 919 41 50
Fax : +41 22 919 41 60
E-mail : postbox@ipu.org
www.ipu.org

Bureau de l'Observateur permanent de l'Union interparlementaire auprès des Nations Unies

336 East 45th Street, Tenth Floor
New York, N.Y. 10017
USA
Tél. : +1 212 557 58 80
Fax : +1 212 557 39 54
E-mail : ny-office@mail.ipu.org

Original : anglais

Traduction de l'anglais : Bérénice Auffret-Pereira et Pascale Bousquet

Design et mise en page : Laurence Duchemin et Michel Favre, Le Cadratin, Plagne, France
Imprimé en France par ICA



UNION INTERPARLEMENTAIRE